ESTIMATES

Registry of the Federal Court of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2003

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/71-2003
ISBN 0-660-62468-0

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2003 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

104-06520/

Registry of the Federal Court of Canada

Departmental Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

The Hon. Martin Cauchon
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

TABLE OF CONTENTS

MESSAGE FROM THE CHIEF ADMINISTRATOR OF THE COURTS ADMINISTRATION SERVICE 1

SECTION I: MESSAGE FROM THE ADMINISTRATOR OF THE FEDERAL COURT OF CANADA 3

SECTION II: OVERVIEW OF THE REGISTRY OF THE FEDERAL COURT OF CANADA 5

1. Raison d'être 5
2. Mission 5
3. Vision 6
4. Organization 6
5. Planning Overview 7
6. Societal Context 10
7. Government Priorities 10

SECTION III: PERFORMANCE OF THE REGISTRY OF THE FEDERAL COURT OF CANADA 13

1. Strategic Outcome 13
2. Key Partners 13
3. Key Targets 14
4. Results by Key Targets 15
5. Management Practices 21

APPENDIX I: FINANCIAL PERFORMANCE 23

Table 1: Summary of Voted Appropriations 23
Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 24
Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 25
Table 4: Non-Respendable Revenues ($ millions) 25

APPENDIX II: ADDITIONAL INFORMATION 27

Contacts for further information 27
Some Statutes Under Which the Federal Court of Canada Exercises Jurisdiction 30

MESSAGE FROM THE CHIEF ADMINISTRATOR OF THE COURTS ADMINISTRATION SERVICE

As Chief Administrator of the Courts Administration Service, I am pleased to say a few words to introduce the Departmental Performance Report for the Registry of the Federal Court of Canada for the period ending March 31, 2003.

The administrative and registry services of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada were recently consolidated by the *Courts Administration Service Act*, S.C. 2002, c.8 (see http://laws.justice.gc.ca/en/C-45.5/index.html), which received Royal Assent on March 27, 2002 and came into force on July 2, 2003, to form a new organization known as the Courts Administration Service. I am honoured to have been asked to take on the role of the first Chief Administrator of this organization.

Although the Registry of the Federal Court of Canada ceased to exist as a separate entity on the coming into force of the *Courts Administration Service Act*, it did still exist throughout the reporting period, namely the 2002-03 fiscal year. This report therefore concerns the performance of the Registry during that period and has been signed by the Administrator of the Federal Court of Canada.

R.M. Emond

SECTION I: MESSAGE FROM THE ADMINISTRATOR OF THE FEDERAL COURT OF CANADA

I am pleased to present the Departmental Performance Report for the Registry of the Federal Court of Canada for the period ending March 31, 2003, prepared by the staff of the Courts Administration Service.

As Mr. Emond has mentioned in his message, although the Registry of the Federal Court of Canada ceased to exist as a separate entity upon the establishment of the Courts Administration Service on July 2, 2003, it did still exist throughout the 2002-03 fiscal year. This is therefore the performance report for its final full year of existence.

The purpose of this report is to explain to Canadians how the achievements of the Registry of the Federal Court of Canada make a difference in their lives. It also reports on the status of commitments we made in our Report on Plans and Priorities for 2002-03 (see http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20022003/RFCC-GCC/FC0203rpp_e.asp).

During 2002-03, the Registry of the Federal Court of Canada continued to contribute to improving the Canadian judicial system so as to ensure that it meets the needs of today's society, that it is modern, accessible, rapid and affordable.

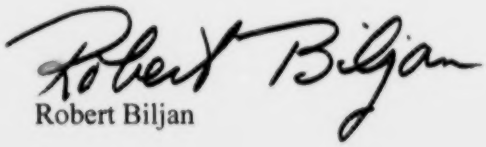

Robert Biljan

SECTION II: OVERVIEW OF THE REGISTRY OF THE FEDERAL COURT OF CANADA

1. Raison d'être

The Registry of the Federal Court of Canada was established in 1971 pursuant to section 14 of the *Federal Court Act*, R.S.C. 1985, c. F-7 (see http://laws.justice.gc.ca/en/F-7/index.html). The Registry provides the support necessary for the resolution of proceedings of the Federal Court of Canada and the enforcement of the Court's decisions. The principal responsibilities of the Registry pertaining to the administration of the Court are: the requirements for offices of the Court, the maintenance of records and filing of documents, the arrangements for and conduct of Court sittings, and the provision of public access to the Court's records. Therefore, the Registry must process all requests within the time limits set out and it is mandated as the repository for the filing and issuing of documents for all cases brought before the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada. It performs these duties in accordance with the *Federal Court Rules, 1998* (see http://laws.justice.gc.ca/en/F-7/SOR-98-106/index.html) and the *Federal Court Immigration and Refugee Protection Rules* (see http://laws.justice.gc.ca/en/I-2.5/SOR-93-22/132577.html); and similarly for the Court Martial Appeal Court of Canada under the *Court Martial Appeal Court Rules* (see http://www.cmac-cacm.ca/business/rules/rules_full_e.shtml). The Registry's administrative support services enable the Court's judges and prothonotaries, as well as quasi-judicial boards, commissions and tribunals, to deposit their decisions in accordance with enabling legislation. Moreover, designated officers of the Registry perform such quasi-judicial functions as the assessment of costs, assessment of damages, arrests of ships, cargo and freight in admiralty cases, and the preparation of schemes of collocation in accordance with the *Civil Code of Québec*.

Information on the Federal Court of Canada may be obtained by consulting the Court's annual report for 2002-03, entitled *Federal Court of Canada: Annual Report, January 1, 2002 to May 31, 2003*, which was published for the Registry by Smithworks on June 30, 2003 (http://www.fct-cf.gc.ca/publications/annual/annual_report_e.shtml).

2. Mission

The Registry of the Federal Court of Canada is committed to provide administrative services necessary to resolve cases fairly, without delay, with an efficient, effective, economic application of the resources necessary to accomplish its objectives.

3. Vision

The Registry of the Federal Court of Canada pursues the vision that all persons must have effective access to the courts, including the opportunity to resolve disputes without undue cost, hardship, delay or inconvenience.

4. Organization

The Registry of the Federal Court of Canada

The Registry of the Federal Court of Canada has one business line known as Registry Services. Its objective is to provide services to the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada. It also provides Canadians with an accessible superior court of record for the fair and prompt resolution of disputes which fall under the jurisdiction of the respective courts.

- The Registry is headed by an Administrator who is a deputy of the Commissioner for Federal Judicial Affairs as the result of a delegation of authority under subsection 76(1) of the *Judges Act*. The Administrator is accountable to the Chief Justice for all administrative matters pertaining to the operation of the Court and the Registry.

The Registry Services business line comprises two service lines: Operations and Corporate Services.

Operations - This service line administers the procedures and practices necessary to resolve disputes arising between parties over the interpretation of the more than 90 statutes that fall under the jurisdiction of the Federal Court of Canada. It provides services to the public, litigants, counsel and the judges/prothonotaries of the Court such as: providing support for courtroom operations; providing information on rules of practice, court directives and procedures; processing documents filed by or issued to litigants; recording all proceedings; and issuing legal instruments to enforce decisions made by the Court and other federal agencies, such as the Canada Industrial Relations Board and the Canadian Human Rights Tribunal.

Registry operations are subdivided into the Appeal Division and the Trial Division to reflect the composition of the Court. The Appeal Division processes appeals and applications for judicial review and assists the Court of Appeal and the Court Martial Appeal Court of Canada in all proceedings and hearings. This division produces reports as well as case and appeal books, as required by the rules of the courts. The Trial Division processes legal documents and supports the Court in all proceedings and hearings in the jurisdictional areas of Admiralty, Access to Information and Privacy, Crown, Immigration, Intellectual Property and Tax.

Corporate Services – This service line provides corporate management services to both the Court and the Registry in the areas of human resources, finance, informatics, information management, administration, official languages, facilities management, security, library services, and planning and communications. Corporate Services provides its clients with effective, low-cost management and administrative services capable of supporting the Registry's strategic outcome.

Offices of the Court

As an itinerant court, the Federal Court of Canada sits and transacts business at any place in Canada, to suit, as nearly as may be, the convenience of the parties. To assist in this mandate, the Registry consists of a principal office in Ottawa and sixteen local offices located across Canada; nine of these local offices are staffed by Registry employees, while the remaining seven are co-located with provincial and territorial court offices and staffed by employees of those courts on a contract basis. The local offices are listed together with their addresses and contact information in Appendix II.

Composition of the Federal Court of Canada

Information on the composition of the Court can be obtained by consulting the Court's annual report for 2002-03 (http://www.fct-cf.gc.ca/publications/annual/annual_report_e.shtml).

As of March 31, 2003, there were, in addition to the Chief Justice and the Associate Chief Justice, ten puisne judges in the Federal Court of Appeal and twenty-one puisne judges in the Federal Court-Trial Division, excluding supernumerary judges. Also as of March 31, 2003, the Federal Court-Trial Division had five prothonotary positions, one of which was vacant.

5. Planning Overview

The Registry of the Federal Court of Canada is entirely funded through appropriations from Parliament. These appropriations are voted on each and every year by parliamentarians on reviewing the Main Estimates and the Report on Plans and Priorities, which are tabled in the House of Commons in March.

The Registry of the Federal Court of Canada generates a small amount of revenue through filing fees and sales of copies of documents and judgments. These revenues are returned to the Government of Canada and are not respendable by the Registry of the Federal Court of Canada.

The organization has no control over its workload. Its planning context is to a large extent dependent on external factors, such as the number of proceedings commenced in a given year and the time and resources required by the Court to deal with specific cases.

Increased Workload

The greatest challenge for the Registry has been that of supporting an increasing caseload with constrained resources. For instance, since the coming into force of the *Anti-terrorism Act* on December 24, 2001 and the *Immigration and Refugee Protection Act*, on June 28, 2002, there has been a significant increase in immigration proceedings, many of which were instituted by self-represented litigants. Moreover, the number of aboriginal cases and Patented Medicines Regulations cases has increased and more time is being spent on various methods of alternative dispute resolution.

Translation Costs

Translation requirements proved to be another source of funding pressure for the Registry during 2002-03. Subsection 20(2) of the *Official Languages Act* (see http://laws.justice.gc.ca/en/o-3.01/88156.html) requires that all court decisions, orders and judgments be translated "at the earliest possible time" after being issued. During 2002-03, $1,703,076.80 was expended on the translation of decisions of the Federal Court of Canada, an increase from $1,306,708.90 in 2001-02.

Participation in Major Crown Project

In 2002-03, the Registry of the Federal Court of Canada was involved in one major Crown project: construction of the Federal Judicial Building in Ottawa. This new facility, which will house the Federal Court of Appeal, the Court Martial Appeal Court of Canada, the Federal Court, the Tax Court of Canada and the new Courts Administration Service, is scheduled for completion by the fall of 2007. Although this project is officially the joint responsibility of Public Works and Government Services Canada and the Department of Justice, the Registry of the Federal Court of Canada has been actively involved in its planning, development and management, as have the Tax Court of Canada and the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs.

Other Major Facilities Projects

Another facilities-related project in which the Registry of the Federal Court of Canada has participated involves the Federal Judicial Centre in Toronto. The Federal Judicial Centre will be leased to the Government of Canada on a long-term basis to house the regional operations of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada, the Tax Court of Canada and the Courts Administration Service. Approval to proceed was obtained on January 30, 2003.

Moreover, in Ottawa, the Federal Court of Appeal has been temporarily relocated from the Supreme Court Building to the Thomas D'Arcy McGee Building to accommodate the additional space requirements of the Supreme Court of Canada. Although the actual move took place in June 2003, the Registry was involved in this project from May 2002. As a result, the Registry took interim steps to offset the incurred fit-up costs so that services could continue without any disruption to its clients.

Consolidation of Administrative Services

Finally, as mentioned in the message from the Chief Administrator, the *Courts Administration Service Act* (see http://laws.justice.gc.ca/en/C-45.5/index.html) has now consolidated the administrative and registry services of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada by creating a new organization known as the Courts Administration Service. While this consolidation did not take effect until after the end of the reporting period, it was already having a significant impact on the Registry of the Federal Court of Canada's ability to meet its key targets during 2002-03. Certain projects had to be postponed or cancelled as a result.

Security Issues

Changes to the Federal Court of Canada's mandate occasioned by the *Anti-terrorism Act* and other legislation have heightened security requirements. Furthermore, the Court and its Registry are designated as an Emergency Preparedness Centre (EPC), which means that the Federal Court of Canada must continue to perform its judicial duties in the event of an emergency. The Registry is also a member of the cadre of federal organizations comprising the Continuity of Constitutional Government Working Group (CCG) under the leadership of the Office of Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness (OCIPEP) (see http://www.ocipep-bpiepc.gc.ca).

6. Societal Context

The Registry of the Federal Court of Canada plays an active part in Canadian society.

As Lucienne Robillard, the President of the Treasury Board, said in *Canada's Performance 2002* (see http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/02/cp-rc_e.asp), the eighth annual report to Parliament on government performance, the enduring priority of the Government of Canada is to improve the quality of life of Canadians. That report identifies 19 "societal indicators" that "reflect a balance of social, economic and environmental interests". It groups these indicators according to four main themes: economic opportunities and innovation in Canada, the health of Canadians, the Canadian environment, and the strength and safety of Canadian communities. The last of these themes is the one that best applies to the work of the Registry of the Federal Court of Canada, as the Registry's contribution to improving the Canadian judicial system relates to the strength of Canadian communities. *Canada's Performance 2002* places the organizations to which the theme applies in a number of "horizontal areas". The Registry's commitment to "fair access ... to the litigation processes of the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada" (see Section III below) is consistent with the horizontal area of "a fair Canadian justice system".

7. Government Priorities

The Treasury Board Secretariat, through the Service Improvement Initiative (see http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/sipubs/si_as/pfsi1_e.asp#obj), commits the federal government to achieve, at a minimum, a 10 percent increase in client satisfaction with key, significant direct service delivery activities by the year 2005. This initiative, which last year was integrated with the Government On-Line initiative (see http://www.gol-ged.gc.ca/index_e.asp), encourages service improvements from a citizen-centred perspective, focusing on achieving real improvement in client satisfaction with service quality. The Registry's four key targets, which are discussed in Section III, permit the organization to provide public-focused services, measure the concrete results that Canadians obtain from its services, respect the values of the Canadian public in the provision of relevant and prompt information, and promote an accessible, fair and equitable justice system. To this end, the Registry of the Federal Court of Canada has continued to conduct surveys to gather feedback on client satisfaction and on how to improve its service delivery, and Rule 16 of the *Federal Court Rules, 1998* provides the public with a depository for recommendations in every Registry office. Other means by which the Registry has received comments relating to its services are through various committees, such as the Bench and Bar Committee and the Rules Committee, and via the "Contact Us" link on the Federal Court's Web site (see http://www.fct-cf.gc.ca/contact/fctinfo/fct_contact_e.shtml).

Improving services to the Canadian public and strengthening the foundations of modern management are embodied in the federal government's Modern Comptrollership initiative (see http://www.tbs-sct.gc.ca/cmo_mfc/). Modern Comptrollership is a progressive step in the continuum of management improvement which focuses on the sound management of resources and effective decision-making. This initiative is intended to provide managers with integrated financial and non-financial performance information, a sound approach to risk management, appropriate control systems and a shared set of values and ethics. Benefits of Modern Comptrollership also include increased strategic leadership and employee motivation. As mentioned below (see Section III), the Registry of the Federal Court of Canada completed a Modern Comptrollership Capacity Assessment Report and a Modern Management Gap Analysis Report in 2002-03.

SECTION III: PERFORMANCE OF THE REGISTRY OF THE FEDERAL COURT OF CANADA

1. Strategic Outcome

With a single business line known as Registry Services, the Registry is committed to realizing the following strategic outcome:

> The public has effective, timely and fair access, in either official language and in compliance with the relevant legislation, to the litigation processes of the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada.

In 2002-2003, the Registry of the Federal Court of Canada carried out its mandate with an operating budget of $38.4 million (excluding $5.1 million for Employee Benefit Plans) and 477 full-time equivalents (see financial tables in Appendix I).

2. Key Partners

The Registry of the Federal Court of Canada has several key partnerships that contribute to the accomplishment of its strategic outcome.

As mentioned in Section II of this report (under the heading "Participation in Major Crown Project"), the Registry of the Federal Court of Canada has been an active participant, with Public Works and Government Services Canada, the Department of Justice, the Tax Court of Canada and the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs, in the planning and development of the construction of the Federal Judicial Building in Ottawa. The Toronto Federal Judicial Centre Project has involved many of the same key partners. The construction of these facilities is linked to improving the cost-effectiveness of the Registry's operations, which will enable the new Courts Administration Service to meet the Registry of the Federal Court of Canada's key target of improving service delivery.

Another key partnership of the Registry of the Federal Court of Canada is with the LexUM group of the Université de Montréal's Public Law Research Centre. This partnership permits the Federal Court of Canada to publish its decisions on line. A collection of approximately 10,000 decisions rendered by the Federal Court of Canada since September 1992 is available at the Court's Web site (http://decisions.fct-cf.gc.ca/fct/index.html). Furthermore, approximately 40 decisions rendered by the Court Martial Appeal Court of Canada since June 1992 are available at http://www.cmac-cacm.ca/business/decisions_e.shtml. This partnership is linked to the strategic outcome of the Registry of the Federal Court of Canada in that it facilitates public access to information about the Court's work.

Other key partnerships of the Registry of the Federal Court of Canada include:

Citizenship and Immigration Canada (CIC)-British Columbia/Yukon Regions - The Vancouver Local Office was able to accommodate Citizenship and Immigration Canada (CIC)-British Columbia/Yukon Regions for temporary space for Citizenship Court. This saved CIC approximately $200,000 in fit-up costs and rent, while at the same time allowing it to continue to provide quality service to its clients. As a result of this initiative, CIC tested 8,004 Canadian immigrants, granted citizenship to 8,815 new Canadians and held 538 citizenship hearings.

Supreme Court of Canada - The Registry of the Federal Court of Canada collaborated with the Supreme Court of Canada to hire judicial support staff since both organizations have similar structures and needs and were targeting the same pool of potential candidates.

Provinces and territories - Of the Registry's 16 local offices, seven are co-located with provincial and territorial court offices and staffed by employees of these courts on a contract basis (see Appendix II for a list of the local offices of the Federal Court of Canada).

The Canadian Bar Association and provincial law societies – These organizations provide valuable feedback on processes and procedures to ensure the continued effectiveness of the Court.

Tribunals and federal boards – The Registry's ongoing efforts to achieve cost savings include the sharing of facilities and courtrooms across the country with tribunals and federal boards. For example, both the Canada Industrial Relations Board and the Office of the Umpire use Federal Court of Canada facilities.

Private Sector – The Registry's principal private sector partnership is with LexisNexis and relates to the Registry's electronic filing project (see below).

3. Key Targets

The Registry of the Federal Court of Canada has four key targets linked to its strategic outcome:

1) Improve the effectiveness of the Registry in supporting the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada;
2) Improve public access to the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada, and to the Registry and its services;
3) Improve service delivery; and
4) Promote the judicial independence of the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada.

All of these key targets have an impact on the realization of the Registry of the Federal Court of Canada's strategic outcome. The first three are clearly linked to the strategic outcome's reference to the effectiveness and timeliness of the public's access to the courts' litigation processes. Promoting the judicial independence of the courts is linked more closely to the fairness of access to those processes.

4. Results by Key Targets

During 2002-03, the Registry of the Federal Court of Canada's priorities included a number of activities intended to contribute to the realization of its strategic outcome. These activities are associated with its key targets as follows:

Key Targets	Activities
Improve the effectiveness of the Registry in supporting the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada	▪ Videoconferencing ▪ Alternative Dispute Resolution
Improve public access to the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada, and to the Registry and its services	▪ Electronic filing ▪ Modifications to the Federal Court of Canada's Web site ▪ Modification of facilities in certain offices
Improve service delivery	▪ Electronic Evidence Display System pilot project ▪ Modern Comptrollership ▪ Registry Officer Development Program ▪ Other training and development programs ▪ Performance indicators and service standards
Promote the judicial independence of the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada	▪ Enhance public awareness of the Federal Court of Canada, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Registry

The results of these activities are discussed below.

Improve the effectiveness of the Registry in supporting the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada

Videoconferencing

Videoconferencing installations were established in Fredericton, Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Edmonton, Calgary and Vancouver in fiscal year 2002-03. Videoconferencing provides an alternative means of access to Court hearings and also decreases the costs to litigants in terms of time and travel. During 2002-2003, 19 videoconferences were held. The Registry has received positive feedback from litigants concerning the implementation of these technological initiatives.

All technological initiatives have or will ultimately provide the public and the legal community more efficient options for greater access to the judicial system, thereby upholding Canadian values such as fairness, equality and the rule of law.

Alternative Dispute Resolution

Alternative Dispute Resolution (ADR) is a structured process in which a judge or prothonotary conducts a process in order to facilitate a resolution of the dispute without embarking on a formal trial or hearing. The effect of ADR programs is to reduce backlogs and makes it possible to provide court services in the face of increasing caseloads. During 2002-03, 67 dispute resolution conferences and 1,088 pre-trial conferences were held (pre-trial conferences are often de facto dispute resolution conferences).

Improve public access to the Federal Court of Canada, and the Court Martial Appeal Court of Canada, and to the Registry and its services

Electronic filing

During 2002-2003, the Registry of the Federal Court of Canada continued to work with LexisNexis towards the development of an open-standard electronic filing system that could be used by any court or tribunal. Preliminary testing of the database has taken place and the goal is to implement e-filing by 2005. Electronic filing has the potential to enable more efficient and effective communication, storage, retrieval and dissemination of the information involved in court matters.

With the anticipated availability of e-filing, the Informatics Section commenced several preliminary steps in 2002-2003, including the installation of the first phase of a secure channel network (SCNet) to ensure that sensitive information is not intercepted by random users, the development of a Security Policy Management Framework, and the expansion of bandwidth to facilitate the transmission and receipt of electronic documents. These measures will ensure that documents and communications are received promptly and transmitted safely on the Internet. In the context of the Government On-line initiative, electronic filing will enhance the efficiency and timeliness of court processes by providing the public with a further means of communicating with the Registry. It should also be noted that a survey of the legal community, conducted in the last quarter of the reporting period, confirmed that 81% of those polled were very open to the use of electronic filing and that they considered its potential benefits to be significant.

Modifications to the Federal Court of Canada's Web site

During 2002-03, a number of modifications were made to the Federal Court of Canada's Web site (the address of the site is http://www.fct-cf.gc.ca) to conform to the Treasury Board Secretariat's Common Look and Feel standards and guidelines (see http://www.cio-dpi.gc.ca/clf-upe/index_e.asp), which are intended to enable Canadians to distinguish federal programs and services from others and successfully navigate from one federal site to another to find the information they need. In March 2003, a Web Site Accessibility Test was performed on the Federal Court of Canada's Web site. This enabled the Registry to make modifications to facilitate access to the Federal Court of Canada's electronic services by people with disabilities, although it was decided, in light of the forthcoming consolidation with the Tax Court of Canada and the eventual redesign that this would entail, to focus on minor modifications that could be completed quickly.

Improve the effectiveness of the Registry in supporting the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada

Videoconferencing

Videoconferencing installations were established in Fredericton, Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Edmonton, Calgary and Vancouver in fiscal year 2002-03. Videoconferencing provides an alternative means of access to Court hearings and also decreases the costs to litigants in terms of time and travel. During 2002-2003, 19 videoconferences were held. The Registry has received positive feedback from litigants concerning the implementation of these technological initiatives.

All technological initiatives have or will ultimately provide the public and the legal community more efficient options for greater access to the judicial system, thereby upholding Canadian values such as fairness, equality and the rule of law.

Alternative Dispute Resolution

Alternative Dispute Resolution (ADR) is a structured process in which a judge or prothonotary conducts a process in order to facilitate a resolution of the dispute without embarking on a formal trial or hearing. The effect of ADR programs is to reduce backlogs and makes it possible to provide court services in the face of increasing caseloads. During 2002-03, 67 dispute resolution conferences and 1,088 pre-trial conferences were held (pre-trial conferences are often de facto dispute resolution conferences).

Improve public access to the Federal Court of Canada, and the Court Martial Appeal Court of Canada, and to the Registry and its services

Electronic filing

During 2002-2003, the Registry of the Federal Court of Canada continued to work with LexisNexis towards the development of an open-standard electronic filing system that could be used by any court or tribunal. Preliminary testing of the database has taken place and the goal is to implement e-filing by 2005. Electronic filing has the potential to enable more efficient and effective communication, storage, retrieval and dissemination of the information involved in court matters.

With the anticipated availability of e-filing, the Informatics Section commenced several preliminary steps in 2002-2003, including the installation of the first phase of a secure channel network (SCNet) to ensure that sensitive information is not intercepted by random users, the development of a Security Policy Management Framework, and the expansion of bandwidth to facilitate the transmission and receipt of electronic documents. These measures will ensure that documents and communications are received promptly and transmitted safely on the Internet. In the context of the Government On-line initiative, electronic filing will enhance the efficiency and timeliness of court processes by providing the public with a further means of communicating with the Registry. It should also be noted that a survey of the legal community, conducted in the last quarter of the reporting period, confirmed that 81% of those polled were very open to the use of electronic filing and that they considered its potential benefits to be significant.

Modifications to the Federal Court of Canada's Web site

During 2002-03, a number of modifications were made to the Federal Court of Canada's Web site (the address of the site is http://www.fct-cf.gc.ca) to conform to the Treasury Board Secretariat's Common Look and Feel standards and guidelines (see http://www.cio-dpi.gc.ca/clf-upe/index_e.asp), which are intended to enable Canadians to distinguish federal programs and services from others and successfully navigate from one federal site to another to find the information they need. In March 2003, a Web Site Accessibility Test was performed on the Federal Court of Canada's Web site. This enabled the Registry to make modifications to facilitate access to the Federal Court of Canada's electronic services by people with disabilities, although it was decided, in light of the forthcoming consolidation with the Tax Court of Canada and the eventual redesign that this would entail, to focus on minor modifications that could be completed quickly.

Modification of facilities in certain offices

Given the number of complex cases involving multiple parties and security requirements, a review of space requirements and/or a possible reconfiguration of space in the Registry's facilities in Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec and Halifax were planned for 2002-03. As a result of the passage of the *Courts Administration Service Act* (see http://laws.justice.gc.ca/en/C-45.5/index.html) and the forthcoming consolidation with the Registry of the Tax Court of Canada, it was considered inappropriate to expend resources on this initiative in 2002-03.

Improve service delivery

Electronic Evidence Display System pilot project

During 2002-03, the Registry of the Federal Court of Canada implemented a new Electronic Evidence Display System during a large land claims trial that involved voluminous documentary evidence. The Registry created an image database system by having counsel for all parties pre-scan their documentary evidence. This enabled all participants in the trial to view the documentary evidence on computer monitors. Informal feedback received from the participants in this trial indicated that this technology greatly facilitated its progression. The technology has since been used in other trials and the intention is to use it more widely in future and ultimately to outfit all courtrooms to accommodate it.

Modern Comptrollership

During 2002-2003, the Registry of the Federal Court of Canada completed a Modern Comptrollership capacity assessment and a gap analysis. To make more efficient use of its resources, the Registry decided to pursue an integrated approach to implementing the results of the Modern Comptrollership capacity assessment and the Public Service Employee Survey. Thus, a comprehensive and coherent action plan will be developed to address areas for improvement identified in the assessment and following the survey.

Registry Officer Development Program

The Registry Officer Development Program (RODP) was introduced in the fall of 2000 to address the developmental needs of Registry support staff. It provides cross-training and hands-on experience in every facet of Registry operations.

During 2002-03, a full review of the RODP and its modules was undertaken; as a result, the training material was updated and improved, and a new client service and communications module was developed. The working group responsible for this task also participated in the development of a competency profile for the RODP, taking into consideration work initiated by the Association of Canadian Court Administrators (ACCA) and the American National Association of Court Managers (NACM) with respect to court managers' competencies. Information gathered from the Registry's provincial counterparts during this project proved beneficial.

Other training and development programs

A pilot program was conducted in the National Capital Region which offered French as a second language sessions at noon hour twice per week to improve the proficiency levels of staff. Furthermore, an orientation to the Registry of the Federal Court of Canada was offered to select students registered in the Court and Tribunal Administration Program at Seneca College in Toronto, the *Techniques Juridiques* program at Ahuntsic College in Montréal, the Law Clerk Program at Algonquin College in Ottawa and the Legal Assistant Program at Vancouver Community College in Vancouver. The aim of this initiative was to expose college students to employment possibilities in the courts administration system generally, but also to serve as a recruitment pool for the Registry's RODP.

Performance indicators and service standards

In Section III of the Registry's Report on Plans and Priorities for 2002-03 (see http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20022003/RFCC-GCC/FC0203rpp_e.asp), the development of performance indicators and the updating of the Registry's service standards were cited as key activities. Due to the passage of the *Courts Administration Service Act* (see http://laws.justice.gc.ca/en/C-45.5/index.html), it was considered inappropriate to expend resources on developing additional performance indicators and updating the Registry's service standards at that time. Performance indicators and service standards will now have to be established for the Courts Administration Service.

Promote the judicial independence of the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada

Enhance public awareness of the Federal Court of Canada, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Registry

To heighten public awareness of judicial independence, the Registry organized several open houses and symposia across the country. Open houses took place in Fredericton on June 11, 2002, Winnipeg on October 9, 2002, and Charlottetown on October 15, 2002. In addition, the Court and its Registry, in collaboration with the local bar, held two symposia in Montréal. In Montréal, partnerships are maintained with such organizations as *La Chambre des huissiers du Québec* and the *Barreau du Québec* to provide seminars on the jurisdiction and the role of the Registry of the Federal Court of Canada. Other educational initiatives included moot trials and the Calgary Courthouse Education Program. The latter program, which is sponsored by the Calgary Education Society and funded primarily by the Alberta Law Foundation, conducts a legal education program for students from grades 3 to 12. The Registry's Calgary Local Office provides facilities for the students to participate in mock trials and to enhance their knowledge of the Canadian judicial system. Approximately 1,500 students participate in this program on a yearly basis.

Promote the judicial independence of the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada

Enhance public awareness of the Federal Court of Canada, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Registry

To heighten public awareness of judicial independence, the Registry organized several open houses and symposia across the country. Open houses took place in Fredericton on June 11, 2002, Winnipeg on October 9, 2002, and Charlottetown on October 15, 2002. In addition, the Court and its Registry, in collaboration with the local bar, held two symposia in Montréal. In Montréal, partnerships are maintained with such organizations as *La Chambre des huissiers du Québec* and the *Barreau du Québec* to provide seminars on the jurisdiction and the role of the Registry of the Federal Court of Canada. Other educational initiatives included moot trials and the Calgary Courthouse Education Program. The latter program, which is sponsored by the Calgary Education Society and funded primarily by the Alberta Law Foundation, conducts a legal education program for students from grades 3 to 12. The Registry's Calgary Local Office provides facilities for the students to participate in mock trials and to enhance their knowledge of the Canadian judicial system. Approximately 1,500 students participate in this program on a yearly basis.

5. Management Practices

The Registry of the Federal Court of Canada's budgeting practices, notwithstanding day-to-day operational requirements, revolve around the key targets discussed above.

Moreover, the Registry of the Federal Court of Canada has made every effort to contribute to the goal of the Government of Canada's Government On-Line initiative (see http://www.gol-ged.gc.ca/index_e.asp for information on Government On-Line), namely to use information and communication technology to provide Canadians with enhanced access to improved citizen-centred, integrated services, anytime, anywhere and in the official language of their choice. Examples of this are the ongoing publication of the courts' decisions on their respective Web sites in partnership with the Université de Montréal's LexUM group and the development of electronic filing.

APPENDIX I: FINANCIAL PERFORMANCE

The following tables apply to the Registry of the Federal Court of Canada for fiscal year 2002-03. They provide a brief summary of financial performance.

Table 1: Summary of Voted Appropriations
Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 4: Non-Respendable Revenues

Table 1: Summary of Voted Appropriations

The following table details resources voted by Parliament and the actual use of the resources by the Registry of the Federal Court of Canada.

Financial Requirements by Authority ($ millions)				
		2002-2003		
Vote		Total Planned Spending	Total Authorities[1]	Total Actual Spending
	Federal Court of Canada			
30	Operating Expenditures	36.5	38.4	37.4
	Capital Expenditures	-	-	-
	Grants & Contributions	-	-	-
(S)	Employee Benefit Plans	4.6	5.1	5.1
	Total for the Registry	**41.1**	**43.5**	**42.5**

[1] Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities provided to the Registry of the Federal Court of Canada by Parliament.

The difference between the Total Planned Spending and Total Authorities amounts resulted primarily from a drawdown of the eligible operating budget carryforward, compensation received for the impact of ratified collective agreements, and funding received in relation to the Air India hearings and the Modern Comptrollership initiative.

The main reason for the variance between the Total Authorities and Total Actual Spending amounts is that funds received under a special purpose allotment to cover costs relating to applications in respect of the Air India disaster lapsed; this was because no applications were made to the Federal Court of Canada during the 2002-2003 fiscal year. A delay in the appointment of one prothonotary also contributed to this variance.

APPENDIX I: FINANCIAL PERFORMANCE

The following tables apply to the Registry of the Federal Court of Canada for fiscal year 2002-03. They provide a brief summary of financial performance.

Table 1: Summary of Voted Appropriations
Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 4: Non-Respendable Revenues

Table 1: Summary of Voted Appropriations

The following table details resources voted by Parliament and the actual use of the resources by the Registry of the Federal Court of Canada.

Financial Requirements by Authority ($ millions)				
		2002-2003		
Vote		Total Planned Spending	Total Authorities[1]	Total Actual Spending
	Federal Court of Canada			
30	Operating Expenditures	36.5	38.4	37.4
	Capital Expenditures	-	-	-
	Grants & Contributions	-	-	-
(S)	Employee Benefit Plans	4.6	5.1	5.1
	Total for the Registry	**41.1**	**43.5**	**42.5**

[1] Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities provided to the Registry of the Federal Court of Canada by Parliament.

The difference between the Total Planned Spending and Total Authorities amounts resulted primarily from a drawdown of the eligible operating budget carryforward, compensation received for the impact of ratified collective agreements, and funding received in relation to the Air India hearings and the Modern Comptrollership initiative.

The main reason for the variance between the Total Authorities and Total Actual Spending amounts is that funds received under a special purpose allotment to cover costs relating to applications in respect of the Air India disaster lapsed; this was because no applications were made to the Federal Court of Canada during the 2002-2003 fiscal year. A delay in the appointment of one prothonotary also contributed to this variance.

Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

The following table details how the resources voted by Parliament were used by the Registry of the Federal Court of Canada.

Registry Planned versus Actual Spending ($ millions - except for FTEs)			
	2002-2003		
Registry Operations	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
Full-Time Equivalents (FTEs)	531	531	477
Operating	41.1	43.5	42.5
Total Gross Expenditures	**41.1**	**43.5**	**42.5**
Less: Respendable Revenues	-	-	-
Total Net Expenditures	**41.1**	**43.5**	**42.5**
Other Revenues & Expenditures	-	-	-
Non-respendable Revenues	(5.2)	(5.2)	(6.7)
Costs of services provided by other Departments	12.4	12.4	12.8
Net cost of the program	**48.3**	**50.7**	**48.6**

At the Registry of the Federal Court of Canada, non-respendable revenues consist primarily of fees levied for filing documents with the Registry, and for sales of photocopies of judgments, and other revenues such as fines. Fine revenues are difficult to forecast and can easily lead to variances between Total Planned Spending and Total Actual Spending. During the 2002-2003 fiscal year, fines levied totaled $5.3 million, as opposed to $2.2 million during 2001-2002.

Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

The following table provides a historical perspective of resources used by the Registry of the Federal Court of Canada.

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending ($ millions)					
			2002-2003		
Business Line	Actual 2000 - 2001	Actual 2001 - 2002	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
Federal Court of Canada	35.3	41.4	41.1	43.5	42.5
Total	**35.3**	**41.4**	**41.1**	**43.5**	**42.5**

The Registry of the Federal Court of Canada received funding referred to as "Program Integrity Round II Funding" in the amount of $4.6 million in each of the 2001-02 and 2002-03 fiscal years. The purpose of this funding was to pay operating costs relating to the appointment of new judges and prothonotaries and the salaries of the new prothonotaries, together with costs relating to citizenship revocation cases and major aboriginal cases.

Table 4: Non-Respendable Revenues ($ millions)

This table identifies revenues received by the Registry of the Federal Court of Canada. See the discussion under Table 2 for information on the increase in non-respendable revenues.

Non-Respendable Revenues ($ millions)					
			2002-2003		
	Actual 2000 - 2001	Actual 2001 - 2002	Planned Revenues	Total Authorities	Actual
Federal Court of Canada	6.1	3.5	5.2	5.2	6.7
Unplanned	-	-	-	-	-
Total	6.1	3.5	5.2	5.2	6.7

Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

The following table details how the resources voted by Parliament were used by the Registry of the Federal Court of Canada.

Registry Planned versus Actual Spending ($ millions - except for FTEs)			
	2002-2003		
Registry Operations	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
Full-Time Equivalents (FTEs)	531	531	477
Operating	41.1	43.5	42.5
Total Gross Expenditures	**41.1**	**43.5**	**42.5**
Less: Respendable Revenues	-	-	-
Total Net Expenditures	**41.1**	**43.5**	**42.5**
Other Revenues & Expenditures	-	-	-
Non-respendable Revenues	(5.2)	(5.2)	(6.7)
Costs of services provided by other Departments	12.4	12.4	12.8
Net cost of the program	**48.3**	**50.7**	**48.6**

At the Registry of the Federal Court of Canada, non-respendable revenues consist primarily of fees levied for filing documents with the Registry, and for sales of photocopies of judgments, and other revenues such as fines. Fine revenues are difficult to forecast and can easily lead to variances between Total Planned Spending and Total Actual Spending. During the 2002-2003 fiscal year, fines levied totaled $5.3 million, as opposed to $2.2 million during 2001-2002.

Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

The following table provides a historical perspective of resources used by the Registry of the Federal Court of Canada.

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending ($ millions)					
			2002-2003		
Business Line	Actual 2000 - 2001	Actual 2001 - 2002	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
Federal Court of Canada	35.3	41.4	41.1	43.5	42.5
Total	**35.3**	**41.4**	**41.1**	**43.5**	**42.5**

The Registry of the Federal Court of Canada received funding referred to as "Program Integrity Round II Funding" in the amount of $4.6 million in each of the 2001-02 and 2002-03 fiscal years. The purpose of this funding was to pay operating costs relating to the appointment of new judges and prothonotaries and the salaries of the new prothonotaries, together with costs relating to citizenship revocation cases and major aboriginal cases.

Table 4: Non-Respendable Revenues ($ millions)

This table identifies revenues received by the Registry of the Federal Court of Canada. See the discussion under Table 2 for information on the increase in non-respendable revenues.

Non-Respendable Revenues ($ millions)					
			2002-2003		
	Actual 2000 - 2001	Actual 2001 - 2002	Planned Revenues	Total Authorities	Actual
Federal Court of Canada	6.1	3.5	5.2	5.2	6.7
Unplanned	-	-	-	-	-
Total	6.1	3.5	5.2	5.2	6.7

APPENDIX II: ADDITIONAL INFORMATION

Contacts for further information

Registry of the Federal Court of Canada

90 Elgin Street
Ottawa Ontario K1A 0H9
http://www.fct-cf.gc.ca

General Enquiries
Pierrette Brunet
Executive Assistant
(613) 995-6719 Facsimile:(613) 941-6197

Administrative and Judicial Services
Pat Levac, Director
(613) 995-4697 Facsimile: (613) 941-6197

Informatics
Gary Pinder, Chief Information Officer (CIO)
(613) 992-1584

Library
Rosalie Fox, Head Librarian
(613) 995-1382

Senior Assessment and Special Projects Advisor
Charles E. Stinson, Special Advisor
(604) 666-3233

Operations
Pierre R. Gaudet
Deputy Administrator
(613) 947-2724

Human Resources
Cathryn Taubman, Director
(613) 995-4453

Telecommunications, Real Property Services and Security
Mike Prescott, Director
(613) 992-9393

Planning and Communications
Lydia Tonelli, Manager
(613) 947-8303

Local Offices

ALBERTA – Calgary
Dan Buell, District Administrator
3rd Floor, 635 Eight Avenue S.W.
T2P 3M3
Telephone: (403) 292-5920
Facsimile: (403) 292-5329

ALBERTA – Edmonton
vacant, District Administrator
Tower 1, Suite 530, Scotia Place
P.O. Box 51
10060 Jasper Avenue T5J 3R8
Telephone: (780) 495-4651
Facsimile: (780) 495-4681

BRITISH COLUMBIA – Vancouver
Gail M^{ac}Iver, Regional Director, Western
Pacific Centre, P.O. Box 10065
701 West Georgia Street V7Y 1B6
Telephone: (604) 666-3232
Facsimile: (604) 666-8181

MANITOBA – Winnipeg
4th Floor, 363 Broadway Street R3C 3N9
Telephone: (204) 983-2509
Facsimile: (204) 983-7636

NEW BRUNSWICK – Fredericton
Willa Doyle, District Administrator
Suite 100, 82 Westmorland Street E3B 3L3
Telephone: (506) 452-3016
Facsimile: (506) 452-3584

NOVA SCOTIA – Halifax
François Pilon, District Administrator
Suite 1720, 1801 Hollis Street B3J 3N4
Telephone: (902) 426-3282
Facsimile: (902) 426-5514

ONTARIO – Ontario
Rita Bezuhly, Regional Director, Ontario
8th Floor, 330 University Avenue M5G 1R7
Telephone: (416) 973-3356
Facsimile: (416) 954-5083

QUEBEC – Montréal
Monique Giroux, Regional Director,
Québec and Atlantic
30 McGill Street H2Y 3Z7
Telephone: (514) 283-4820
Facsimile: (514) 283-6004

QUEBEC – Québec
Diane Perrier, District Administrator
Room 500A, Palais de Justice
300 Jean Lesage Blvd. G1K 8K6
Telephone: (418) 648-4920
Facsimile: (418) 648-4051

OFFICES STAFFED BY PROVINCIAL AND/OR TERRITORIAL COURT EMPLOYEES

NEW BRUNSWICK - Saint John
Registry Officers:
Edward Andrew Joas
Mary Kathleen Tobin
Room 413, 110 Charlotte Street E2L 2J4
Telephone: (506) 636-4990
Facsimile: (506) 658-3070

NEWFOUNDLAND - St. John's
Louise King, District Administrator
P.O. Box 937, The Court House
Duckworth Street A1C 5M3
Telephone: (709) 772-2884
Facsimile: (709) 772-6351

NORTHWEST TERRITORIES - Yellowknife
Robin Anne Mould, District Administrator
The Court House, P.O. Box 1320
4905, 49th Street X1A 2L9
Telephone: (867) 873-2044
Facsimile: (867) 873-0291

PRINCE EDWARD ISLAND - Charlottetown
E. Dorothy Kitson, District Administrator
Sir Henry Louis Davies Law Courts
P.O. Box 2000, 42 Water Street C1A 8B9
Telephone: (902) 368-0179
Facsimile: (902) 368-0266

SASKATCHEWAN – Regina
Gordon C. Dauncey, A/District Administrator
The Court House
2425 Victoria Avenue S4P 3V7
Telephone: (306) 780-5268
Facsimile: (306) 787-7217

SASKATCHEWAN - Saskatoon
Dennis Berezowsky, District Administrator
The Court House
520 Spadina Crescent East S7K 2H6
Telephone: (306) 975-4509
Facsimile: (306) 975-4818

YUKON TERRITORY – Whitehorse
Paul Cowan, A/District Administrator
Andrew A. Phillipsen Law Centre
2134 Second Avenue Y1A 5H6
Telephone: (867) 667-5441
Facsimile: (867) 393-6212

Some Statutes Under Which the Federal Court of Canada Exercises Jurisdiction

Access to Information Act
Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act
Air Travellers Security Charge Act
Anti-Personnel Mines Convention Implementation Act
Anti-terrorism Act
Atomic Energy Control Act (see *Nuclear Energy Act*)
Bank Act
Bankruptcy and Insolvency Act
Broadcasting Act
Canada Agricultural Products Act
Canada Deposit Insurance Corporation Act
Canada Elections Act
Canada Evidence Act
Canada Grain Act
Canada Labour Code
Canada Lands Surveyors Act
Canada Marine Act
Canada Oil and Gas 0perations Act
Canada Pension Plan
Canada Petroleum Resources Act
Canada Shipping Act
Canada Transportation Act
Canadian Environmental Protection Act, 1999
Canadian Human Rights Act
Canadian International Trade Tribunal Act
Canadian National Railways Act
Canadian Ownership and Control Determination Act
Canadian Security Intelligence Service Act
Canadian Space Agency Act
Cape Breton Development Corporation Act
Charities Registration (Security Information) Act
Citizenship Act
Civil International Space Station Agreement Implementation Act
Coasting Trade Act
Commercial Arbitration Act
Competition Act
Competition Tribunal Act
Cooperative Credit Associations Act
Copyright Act
Corrections and Conditional Release Act
Criminal Code
Crown Liability and Proceedings Act
Cultural Property Export and Import Act

Customs Act
Defence Production Act
Department of Human Resources Development Act
Divorce Act
Dominion Water Power Act
Emergencies Act
Employment Equity Act
Employment Insurance Act
Energy Supplies Emergency Act
Escheats Act
Excise Act
Excise Act, 2001
Excise Tax Act
Expropriation Act
Farm Credit Canada Act
Financial Consumer Agency of Canada Act
First Nations Land Management Act
Fisheries Act
Foreign Enlistment Act
Foreign Publishers Advertising Services Act
Hazardous Materials Information Review Act
Immigration and Refugee Protection Act
Income Tax Act
Indian Act
Industrial Design Act
Injured Military Members Compensation Act
Insurance Companies Act
Integrated Circuit Topography Act
International Boundary Waters Treaty Act
International Sale of Goods Contracts Convention Act
Labour Adjustment Benefits Act
Marine Liability Act
Motor Vehicle Safety Act
National Energy Board Act
North American Free Trade Agreement Implementation Act
Northern Pipeline Act
Northwest Territories Waters Act
Nuclear Safety and Control Act
Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act
Office of the Superintendent of Financial Institutions Act
Official Languages Act
Patent Act
Payment Clearing and Settlement Act
Pension Benefits Standards Act
Personal Information Protection and Electronic Documents Act
Petroleum and Gas Revenue Tax Act

Plant Breeders' Rights Act
Postal Services Interruption Relief Act
Privacy Act
Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act
Public Servants Inventions Act
Public Service Employment Act
Radiocommunication Act
Railway Safety Act
Royal Canadian Mounted Police Act
Special Import Measures Act
Status of the Artist Act
Supreme Court Act
Tax Court of Canada Act
Telecommunications Act
Timber Marking Act
Trade-marks Act
Transportation Appeal Tribunal of Canada Act
Trust and Loan Companies Act
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act
Yukon Surface Right Board Act
Yukon Waters Act

BUDGET DES DÉPENSES

Greffe de la Cour fédérale du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2003

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante :
www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-4/71-2003
ISBN 0-660-62468-0

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Greffe de la Cour fédérale du Canada

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2003

L'honorable Martin Cauchon
Ministre de la Justice et
Procureur général du Canada

TABLE DES MATIÈRES

LE MESSAGE DE L'ADMINISTATEUR EN CHEF DU SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES 1

SECTION I : LE MESSAGE DE L'ADMINISTRATEUR DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA 3

SECTION II : APERÇU DU GREFFE DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA 5

1. Raison d'être 5
2. Mission 5
3. Vision 6
4. Organisation 6
5. Survol de la planification 7
6. Contexte socio-économique 9
7. Priorités du gouvernement 10

SECTION III : RENDEMENT DU GREFFE DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA 11

1. Résultat stratégique 11
2. Principaux partenaires 11
3. Objectifs clés 12
4. Résultats par objectif clé 13
5. Méthodes de gestion 18

ANNEXE I : RENDEMENT FINANCIER 19

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés 19

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 20

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 21

Tableau 4 : Recettes non disponibles (en millions de dollars) 22

ANNEXE II : AUTRES RENSEIGNEMENTS 23

Personnes-ressources 23

Quelques lois en vertu desquelles la Cour fédérale du Canada exerce sa compétence 26

LE MESSAGE DE L'ADMINISTATEUR EN CHEF DU SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

Je suis heureux de pouvoir, en ma qualité d'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires, écrire ces quelques mots afin de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Greffe de la Cour fédérale du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.

Récemment, les services administratifs et les services du greffe de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt ont été fusionnés aux termes de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, L.C. 2002, ch. 8 (http://lois.justice.gc.ca/fr/C-45.5/index.html), qui a reçu la sanction royale le 27 mars 2002 et est entrée en vigueur le 2 juillet 2003. Cette mesure a conduit à la création d'un nouvel organisme, le Service administratif des tribunaux judiciaires. J'ai l'honneur d'être devenu le tout premier administrateur en chef de ce service.

Bien que le Greffe de la Cour fédérale du Canada ait cessé d'exister à titre d'entité distincte par suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, il existait néanmoins encore tout au long de l'exercice 2002-2003, soit celui visé par le présent rapport, qui aborde donc les résultats obtenus par le greffe au cours de cet exercice et a été signé par l'administrateur de la Cour fédérale du Canada.

R.M. Emond

SECTION I : LE MESSAGE DE L'ADMINISTRATEUR DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Greffe de la Cour fédérale du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, que le personnel du Service administratif des tribunaux judiciaires a préparé.

Ainsi que le précise M. Emond dans son message, le Greffe de la Cour fédérale du Canada, s'il a cessé d'exister à titre d'entité distincte par suite de l'établissement du Service administratif des tribunaux judiciaires le 2 juillet 2003, existait encore tout au long de l'exercice 2002-2003. Le présent rapport traite donc de ses résultats pour son dernier exercice complet d'existence.

Le rapport a pour objet d'expliquer aux Canadiennes et aux Canadiens l'incidence que les activités du Greffe de la Cour fédérale du Canada ont sur leur vie quotidienne. Il établit aussi des liens avec les engagements pris précédemment dans notre Rapport sur les plans et les priorités pour l'exercice 2002-2003 (http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20022003/RFCC-GCC/FC0203rpp_f.asp).

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Greffe de la Cour fédérale du Canada a continué de participer à l'amélioration du système judiciaire canadien de façon qu'il réponde aux besoins de la société actuelle, c'est-à-dire qu'il soit moderne, accessible, rapide et abordable.

Robert Biljan

SECTION II : APERÇU DU GREFFE DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA

1. Raison d'être

Le Greffe de la Cour fédérale du Canada a été constituée en 1971 en vertu de l'article 14 de la *Loi sur la Cour fédérale*, L.R.C. 1985, ch. F-7 (http://lois.justice.gc.ca/fr/F-7/index.html). Le Greffe assure le soutien nécessaire à la disposition des procédures devant la Cour fédérale du Canada et à l'exécution de ses décisions. Les responsabilités premières du Greffe relativement à l'administration de la Cour consistent à répondre aux besoins de la Cour par rapport aux bureaux, à s'occuper de la tenue des livres et registres et du dépôt de documents, à organiser et à administrer les séances, et à mettre les dossiers de la Cour à la disposition du public. Le Greffe doit donc traiter toutes les demandes dans les délais prescrits et sert de dépositaire permettant le dépôt et la délivrance des documents liés à toutes les instances intentées devant la Cour fédérale du Canada et la Cour d'appel de la cour martiale du Canada. Il exerce ces fonctions conformément aux *Règles de la Cour fédérale (1998)* (http://lois.justice.gc.ca/fr/F-7/DORS-98-106/index.html) et aux *Règles de la Cour fédérale en matière d'immigration et de protection des réfugiés* (http://lois.justice.gc.ca/fr/I-2.5/DORS-93-22/index.html), ainsi que pour la Cour d'appel de la cour martiale du Canada conformément aux *Règles de la Cour d'appel de la cour martiale* (http://www.cmac-cacm.ca/business/rules/rules_full_f.shtml). Les services de soutien du Greffe permettent aux juges et aux protonotaires, ainsi qu'aux organismes, commissions et tribunaux quasi judiciaires de déposer leurs décisions conformément aux lois habilitantes. En outre, des agents désignés du Greffe s'acquittent de fonctions quasi judiciaires telles la taxation des frais et dépens, l'évaluation des dommages-intérêts, les saisies de navires, de cargaisons et du fret dans les affaires en matière d'amirauté, et la préparation d'états de collocation conformément au *Code civil du Québec*.

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur la Cour fédérale du Canada en consultant le rapport annuel de la Cour pour l'exercice 2002-2003, qui s'intitule *Cour fédérale du Canada : Rapport annuel, 1 janvier 2002 au 31 mai 2003* et a été publié pour le Greffe par Smithworks le 30 juin 2003 (http://www.fct-cf.gc.ca/publications/annual/annual_report_f.shtml).

2. Mission

Le Greffe de la Cour fédérale du Canada s'efforce de fournir les services administratifs requis pour résoudre équitablement et sans retard les affaires dont la Cour est saisie, en se servant de manière rentable, efficace et économique des ressources nécessaires pour accomplir ses objectifs.

3. Vision

Le Greffe de la Cour fédérale du Canada vise à ce que tous aient la possibilité d'accéder efficacement aux cours, notamment en ayant la possibilité de faire régler des différends sans que les coûts, les difficultés, les retards ou les inconvénients soient excessifs.

4. Organisation

Greffe de la Cour fédérale du Canada

Le Greffe de la Cour fédérale du Canada comporte un secteur d'activités appelé les Services du Greffe. Il a pour but de fournir des services à la Cour fédérale du Canada et la Cour d'appel de la cour martiale du Canada. De plus, il fournit aux Canadiens et Canadiennes une cour supérieure d'archives accessible en vue du règlement rapide et équitable des différends qui relèvent de la compétence des cours respectives.

- Le Greffe est sous la direction d'un administrateur, adjoint du commissaire à la magistrature fédérale selon une délégation de pouvoir précisée au paragraphe 76(1) de la *Loi sur les juges*. L'administrateur rend compte au juge en chef concernant toutes les questions administratives liées au fonctionnement de la Cour et du Greffe.

Les Services du Greffe comportent deux secteurs de services : les Opérations et les Services intégrés.

Opérations – Ce secteur de services administre les pratiques et procédures nécessaires au règlement des différends qui surviennent entre les parties concernant l'interprétation de plus de 90 lois relevant de la compétence de la Cour fédérale du Canada. Elle fournit des services au public, aux plaideurs, aux avocats et aux juges et protonotaires de la Cour, y compris les opérations en salle d'audience; la communication d'information sur les règles, directives et procédures de la Cour; le traitement des documents déposés par les plaideurs ou délivrés à ces derniers, la consignation de toutes les procédures, et la délivrance d'actes juridiques pour l'exécution forcée de décisions de la Cour et d'autres organismes fédéraux, comme le Conseil canadien des relations industrielles et le Tribunal canadien des droits de la personne.

Les opérations du Greffe sont subdivisées selon la Section d'appel et la Section de première instance, afin de représenter la constitution de la Cour. La Section d'appel traite les appels et les demandes de contrôle judiciaire et aide la Cour d'appel et la Cour d'appel de la cour martiale du Canada dans toutes les instances et les audiences. Cette section produit les rapports ainsi que les dossiers d'appel exigés par les règles des cours. La Section de première instance traite les documents juridiques et aide la Cour dans toutes les instances et les audiences dans les secteurs juridictionnels de l'amirauté, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, de la Couronne, de l'immigration, de la propriété intellectuelle et de l'impôt.

Services intégrés – Ce secteur de services fournit des services de gestion à la Cour et au Greffe dans les domaines des ressources humaines, des finances, de l'informatique, de la gestion de l'information, de l'administration, des langues officielles, de la gestion des installations, de la sécurité, des services de bibliothèque, et de la planification et des communications. Les services intégrés fournissent des services de gestion et d'administration efficaces et économiques capables de soutenir le résultat stratégique de la Cour.

Bureaux de la Cour

En tant que cour itinérante, la Cour fédérale du Canada tient des séances et délibère des questions à tout endroit au Canada, afin de satisfaire, dans la mesure du possible, aux besoins des parties. Dans le cadre de ce mandat, le Greffe comprend un bureau principal à Ottawa et seize bureaux locaux situés à divers endroits au Canada; de ce nombre, neuf sont dotés d'employés du Greffe et les sept autres partagent des locaux et sont dotés d'employés de tribunaux provinciaux et territoriaux, sur une base contractuelle. L'annexe II énumère les bureaux locaux en indiquant leurs adresses ainsi que les noms et coordonnées des personnes-ressources.

Constitution de la Cour fédérale du Canada

On peut obtenir de l'information sur la constitution de la Cour en consultant son rapport annuel pour 2002-2003 (http://www.fct-cf.gc.ca/publications/annual/annual_report_f.shtml).

Au 31 mars 2003, on comptait, en plus du juge en chef et du juge en chef adjoint, dix autres juges à la Section d'appel et 21 autres juges à la Section de première instance, exception faite des juges surnuméraires. Au 31 mars 2003 également, la Section de première instance comptait cinq postes de protonotaires dont l'un était vacant.

5. Survol de la planification

Tous les fonds du Greffe de la Cour fédérale du Canada proviennent de crédits accordés par le Parlement. Les parlementaires affectent ces crédits chaque année lors de l'examen du Budget principal des dépenses et du Rapport sur les plans et les priorités présentés en mars à la Chambre des communes.

Le Greffe de la Cour fédérale du Canada génère également quelque revenu par l'entremise des droits de dépôt et des ventes de copies de jugements. Ces revenus étant retournés au gouvernement du Canada, le Greffe de la Cour fédérale du Canada n'y a donc pas accès.

Le Greffe n'a aucun contrôle sur sa charge de travail. Sa planification dépend largement de facteurs externes, tels le nombre d'instances introduites chaque année ainsi que le temps et les ressources requises par la Cour pour traiter des instances spécifiques.

Charge de travail accrue

Le plus grand défi que devait relever le Greffe consistait à soutenir un nombre croissant d'instances malgré des ressources restreintes. Par exemple, depuis l'entrée en vigueur de la *Loi antiterroriste*, le 24 décembre 2001, et de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le 28 juin 2002, les instances en matière d'immigration ont augmenté considérablement, dont bon nombre ont été intentées par des parties qui se représentaient elles-mêmes. Le nombre d'instances en matière de droit des autochtones et de celles relatives au Règlement sur les médicaments brevetés a aussi augmenté et on consacre plus de temps aux diverses méthodes de règlement extrajudiciaire de différends.

Coûts de traduction

Les besoins en matière de traduction se sont avérés une autre contrainte financière pour le Greffe en 2002-2003. En vertu du paragraphe 20(2) de la *Loi sur les langues officielles* (http://lois.justice.gc.ca/fr/O-3.01/index.html), toutes les décisions d'un tribunal doivent être traduites « dans les meilleurs délais » après avoir été rendues. Durant l'exercice 2002-2003, il en a coûté 1 703 076,80 $ pour la traduction des décisions de la Cour fédérale du Canada, soit une hausse par rapport à la somme de 1 306 708,90 $ en 2001-2002.

Participation à un grand projet de l'État

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Greffe de la Cour fédérale du Canada a pris part à un grand projet de l'État, soit la construction du palais de justice fédéral à Ottawa. Les travaux de construction de ce nouvel édifice, qui doit accueillir la Cour d'appel fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, la Cour fédérale, la Cour canadienne de l'impôt et le nouveau Service administratif des tribunaux judiciaires, devraient être terminés d'ici l'automne 2007. Officiellement, la responsabilité conjointe de ce projet a été confiée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi qu'au ministère de la Justice; toutefois, de même que la Cour canadienne de l'impôt et le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale, le Greffe de la Cour fédérale du Canada a participé activement aux activités de planification, d'élaboration et de gestion.

Autres importants projets en matières d'installations

Un autre projet important auquel a pris part le Greffe de la Cour fédérale du Canada concerne le centre judiciaire fédéral à Toronto. C'est dans ce centre, qui sera loué au gouvernement du Canada en vertu d'un bail à long terme, que seront menées les activités régionales de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, de la Cour canadienne de l'impôt et du Service administratif des tribunaux judiciaires. L'approbation requise pour la réalisation de ce projet a été obtenue le 30 janvier 2003.

D'ailleurs, à Ottawa, la Cour d'appel fédérale a quitté l'édifice de la Cour suprême et a été réinstallée temporairement à l'édifice Thomas D'Arcy McGee, afin de répondre aux besoins d'espace additionnel de la Cour suprême du Canada. Même si le déménagement a eu lieu en juin 2003, le Greffe participait à ce projet depuis mai 2002. Ainsi, le Greffe a pris des mesures provisoires pour compenser les coûts d'aménagement encourus afin que les services soient offerts aux clients sans interruption.

Fusion des services administratifs

Enfin, comme l'indique l'administrateur en chef dans son message, les services administratifs et les services du greffe de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt ont été fusionnés pour former un nouvel organisme, le Service administratif des tribunaux judiciaires, en vertu de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* (http://lois.justice.gc.ca/fr/C-45.5/index.html). Bien qu'elle soit effectuée après la fin de l'exercice visé par le présent rapport, cette fusion a néanmoins eu des répercussions marquées sur la capacité du Greffe de la Cour fédérale du Canada d'atteindre ses objectifs clés en 2002-2003. En effet, la réalisation de certains projets a dû être différée ou annulée.

Questions relatives à la sécurité

Les changements au mandat de la Cour fédérale du Canada, occasionnés par la *Loi antiterroriste* et d'autres lois ont augmenté ses besoins en matière de sécurité. D'ailleurs, la Cour et son Greffe sont désignés Centre des mesures d'urgence. Par conséquent, la Cour fédérale du Canada doit continuer à s'acquitter de ses fonctions judiciaires en situations d'urgence. Le Greffe est également membre du cadre d'organismes fédéraux comprenant le Groupe de travail sur la continuité d'un gouvernement constitutionnel, sous la direction du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) (http://www.ocipep-bpiepc.gc.ca).

6. Contexte socio-économique

Le Greffe de la Cour fédérale du Canada joue un rôle actif au sein de la société canadienne.

Ainsi que l'a déclaré Lucienne Robillard, présidente du Conseil du Trésor, dans le huitième rapport annuel au Parlement sur le rendement du gouvernement, intitulé *Le rendement du Canada 2002* (http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/02/cp-rc_f.asp), le gouvernement du Canada « accorde une priorité constante à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes ». On y relève 19 « indicateurs sociaux » qui « reflètent tout un éventail d'intérêts sociaux, économiques et environnementaux ». Les indicateurs sont regroupés selon quatre grands thèmes : les avenues de développement économique et l'innovation au Canada; la santé des Canadiens et des Canadiennes; l'environnement au Canada; la vigueur et la sécurité des collectivités canadiennes. Le dernier de ces thèmes est celui qui s'applique le mieux aux réalisations du Greffe de la Cour fédérale du Canada, puisque la contribution du Greffe dans

l'amélioration du système judiciaire canadien est liée à la vigueur des collectivités canadiennes. *Le rendement du Canada 2002* précise les organismes auxquels le thème s'applique dans plusieurs « secteurs horizontaux ». L'engagement du Greffe envers un « accès... équitable au processus judiciaire de la Cour fédérale du Canada et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada » (voir la section III ci-après) correspond au secteur horizontal d'un « système de justice canadien équitable ».

7. Priorités du gouvernement

Par l'entremise de l'initiative d'amélioration des services (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/sipubs/si_as/pfsi1_f.asp#obje) du Conseil du Trésor, le gouvernement fédéral s'engage à obtenir d'ici 2005 une augmentation d'au moins 10 % du degré de satisfaction de la clientèle à l'égard des activités directes importantes en matière de prestation des services. Cette initiative, qui a été intégrée l'an dernier à celle du Gouvernement en direct (http://www.gol-ged.gc.ca/index_f.asp), encourage l'amélioration du service dans une optique axée sur le citoyen et l'atteinte d'améliorations tangibles de la satisfaction des clients grâce à la qualité du service. Les quatre objectifs clés du Greffe, décrits dans la section III, permettent à l'organisme de fournir des services axés sur le public; de mesurer les résultats concrets qu'obtiennent les Canadiens et les Canadiennes de ces services; de respecter les valeurs du public canadien dans la communication prompte de renseignements pertinents; et de promouvoir un système judiciaire juste et équitable. À cette fin, le Greffe de la Cour fédérale du Canada a continué de mener des enquêtes afin d'obtenir une rétroaction sur la satisfaction de la clientèle et sur la façon d'améliorer la prestation de ses services. Conformément à la règle 16 des *Règles de la Cour fédérale (1998)*, chaque bureau du Greffe fournit une boîte que les membres du public peuvent utiliser pour faire des recommandations. Le Greffe a également obtenu des commentaires par l'intermédiaire de différents comités, dont le Comité de liaison entre la magistrature et le barreau, et le Comité des règles, et du lien « Contactez-nous » sur le site Web de la Cour fédérale (http://www.fct-cf.gc.ca/contact/fctinfo/fct_contact_f.shtml).

L'amélioration des services offerts au public canadien et le renforcement des fondements de la fonction de contrôleur moderne sont incorporés dans l'initiative connexe du gouvernement fédéral (http://www.tbs-sct.gc.ca/cmo_mfc/). Cette fonction se veut une étape progressive du continuum de la réforme administrative, axée sur une saine gestion des ressources et un processus décisionnel efficace. Elle a pour but de fournir aux gestionnaires des informations financières et non financières intégrées, une méthode pertinente de gestion des risques, des systèmes de contrôle adéquats ainsi que des valeurs et principes éthiques communs. Les avantages associés à la fonction de contrôleur moderne comptent également un leadership stratégique accru et la motivation des employés. Tel qu'indiqué ci-après (voir la section III), le Greffe de la Cour fédérale du Canada a rédigé, en 2002-2003, un rapport d'évaluation des capacités de la fonction de contrôleur moderne et un rapport d'analyse de l'écart.

SECTION III : RENDEMENT DU GREFFE DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA

1. Résultat stratégique

Avec un seul secteur d'activité, à savoir les Services du Greffe, le Greffe est engagé à atteindre le résultat stratégique suivant :

> Le public a accès, de façon efficace et équitable, au processus judiciaire de la Cour fédérale du Canada et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada en temps opportun, dans l'une ou l'autre des langues officielles et de façon conforme aux lois pertinentes.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Greffe de la Cour fédérale du Canada a exécuté son mandat avec un budget d'exploitation de 38,4 millions de dollars (exception faite des 5,1 millions de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés et 477 équivalents temps plein (voir les tableaux financiers à l'annexe I).

2. Principaux partenaires

Le Greffe de la Cour fédérale du Canada compte plusieurs partenariats clés qui jouent un rôle dans l'atteinte de son résultat stratégique.

Ainsi que cela est mentionné à la section II, sous la rubrique « Participation à un grand projet de l'État », le Greffe de la Cour fédérale du Canada, de concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le ministère de la Justice, la Cour canadienne de l'impôt et le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale, participe à la planification et aux préparatifs en vue de la construction du palais de justice fédéral à Ottawa. Bon nombre des mêmes partenaires ont participé aussi au projet de centre judiciaire fédéral à Toronto. La construction de ces installations vise à rendre les activités de la Cour plus économiques, ce qui donnera au nouveau Service administratif des tribunaux judiciaires la possibilité d'améliorer la prestation de services, objectif clé du Greffe de la Cour fédérale du Canada.

Le partenariat entre le Greffe de la Cour fédérale du Canada et l'équipe LexUM du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal est lui aussi à souligner, car il permet à la Cour fédérale du Canada de publier ses décisions en direct. Une collection d'environ 10 000 décisions rendues par la Cour fédérale du Canada depuis septembre 1992 est accessible via le site Web de la Cour (http://decisions.fct-cf.gc.ca/cf/index.html). En outre, environ 40 décisions rendues, depuis juin 1992, par la Cour d'appel de la cour martiale du Canada sont accessibles à http://www.cmac-cacm.ca/business/decisions_f.shtml. Ce partenariat est rattaché au résultat stratégique du Greffe de la Cour fédérale du Canada car il facilite l'accès du public à l'information relative à ses travaux.

Le Greffe de la Cour fédérale du Canada compte d'autres partenaires clés, à savoir :

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) – Régions de la Colombie-Britannique et du Yukon – Le bureau local de Vancouver a pu accommoder Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) – régions de la Colombie-Britannique et du Yukon en offrant des locaux temporaires au Bureau de la citoyenneté. Cela a permis à CIC d'économiser environ 200 000 $ en frais d'aménagement et en loyer, tout en assurant un service de qualité continu aux clients. Grâce à cette initiative, CIC a pu administrer des tests à 8 004 immigrants au Canada, accorder la citoyenneté à 8 815 néo-Canadiens et tenir 538 audiences de citoyenneté.

Cour suprême du Canada – Le Greffe de la Cour fédérale du Canada a collaboré avec la Cour suprême du Canada pour l'embauche de personnel de soutien judiciaire, étant donné que les deux organismes ont des structures et des besoins semblables, et qu'ils ciblaient le même groupe de candidats potentiels.

Provinces et territoires – Des 16 bureaux locaux du Greffe, sept partagent des locaux et sont dotés d'employés de tribunaux provinciaux et territoriaux, sur une base contractuelle (une liste des bureaux locaux de la Cour fédérale du Canada se trouve à l'annexe II).

Association du Barreau canadien et barreaux provinciaux – Ces organismes fournissent des renseignements importants sur les processus et procédures afin d'assurer l'efficacité soutenue de la Cour.

Tribunaux et offices fédéraux – Dans ses efforts permanents pour réaliser des économies, le Greffe partage des installations et des salles d'audience avec des tribunaux et des offices fédéraux à divers endroits au Canada. Par exemple, tant le Conseil canadien des relations industrielles que le Bureau du Juge-arbitre utilisent les installations de la Cour fédérale du Canada.

Secteur privé – Le principal partenariat du Greffe avec le secteur privé se poursuit avec LexisNexis dans le cadre du projet du Greffe de dépôt électronique des documents (voir ci-après).

3. Objectifs clés

Quatre objectifs clés sont liés au résultat stratégique de la Cour fédérale du Canada :

1) améliorer l'efficacité du Greffe en appuyant la Cour fédérale du Canada et la Cour d'appel de la cour martiale du Canada;
2) améliorer l'accès du public à la Cour fédérale du Canada et à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, ainsi qu'au Greffe et à ses services;
3) améliorer la prestation des services;
4) promouvoir l'indépendance judiciaire de la Cour fédérale du Canada et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada.

Ces objectifs clés ont tous une incidence sur l'atteinte du résultat stratégique du Greffe de la Cour fédérale du Canada. Les trois premiers sont clairement liés à la référence, dans le résultat stratégique, à l'objectif consistant à assurer au public un accès efficace et en temps opportun au processus judiciaire des cours. Quant à celui consistant à promouvoir l'indépendance judiciaire des cours, il concerne surtout l'équité d'accès à ces processus.

4. Résultats par objectif clé

Les priorités du Greffe de la Cour fédérale du Canada en 2002-2003 ont inclus un certain nombre d'activités devant concourir à la réalisation de son résultat stratégique. Ces activités sont rattachées ici aux objectifs clés qu'elles sous-tendent.

Objectifs clés	Activités
Améliorer l'efficacité du Greffe en appuyant la Cour fédérale du Canada et la Cour d'appel de la cour martiale du Canada	▪ Vidéoconférences ▪ Règlement extrajudiciaire de différends
Améliorer l'accès du public à la Cour fédérale du Canada et à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, ainsi qu'au Greffe et à ses services	▪ Dépôt électronique de documents ▪ Modifications au site Web de la Cour fédérale du Canada ▪ Modification des installations dans certains bureaux
Améliorer la prestation des services	▪ Projet pilote sur le Système d'affichage de la preuve électronique ▪ Fonction de contrôleur moderne ▪ Programme de formation des agents du Greffe ▪ Autres programmes de formation et de perfectionnement ▪ Indicateurs de rendement et normes de service
Promouvoir l'indépendance judiciaire de la Cour fédérale du Canada et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada	▪ Sensibiliser davantage le public à la Cour fédérale du Canada, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et au Greffe

On traite ci-après des résultats de ces activités.

Améliorer l'efficacité du Greffe en appuyant la Cour fédérale du Canada et la Cour d'appel de la cour martiale du Canada

Vidéoconférences

En 2002-2003, on a installé du matériel de vidéoconférence à Fredericton, Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Edmonton, Calgary et Vancouver. Les vidéoconférences offrent une autre façon d'accéder aux audiences de la Cour tout en réduisant les coûts des plaideurs quant à leur temps et leurs déplacements. Durant la période de référence, on a tenu 19 vidéoconférences. Le Greffe a reçu des commentaires positifs des plaideurs concernant la mise en oeuvre de ces moyens techniques.

Toutes les initiatives technologiques offrent déjà ou offriront au public et à la collectivité juridique des options plus efficaces pour un meilleur accès au système judiciaire, perpétuant ainsi les valeurs canadiennes comme l'équité, l'égalité et la primauté du droit.

Règlement extrajudiciaire de différends

Le règlement extrajudiciaire de différends consiste en un processus structuré que préside un juge ou un protonotaire afin de faciliter le règlement d'un différend sans recourir à une audience formelle. Ainsi, les arriérés sont réduits et on peut fournir des services judiciaires malgré le nombre croissant d'instances. Au cours de 2002-2003, on a tenu 67 conférences de règlement des litiges et 1 088 conférences préparatoires (les conférences préparatoires équivalent souvent à des conférences de règlement des litiges).

Améliorer l'accès du public à la Cour fédérale du Canada et à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, ainsi qu'au Greffe et à ses services

Dépôt électronique de documents

Pendant l'exercice 2002-2003, le Greffe de la Cour fédérale du Canada a poursuivi son travail avec LexisNexis en vue de la mise au point d'un système à norme ouverte de dépôt électronique de documents pouvant servir tout tribunal. Les tests préliminaires de la base de données ont été effectués et l'objectif est d'instaurer le dépôt électronique d'ici 2005. Cette méthode peut assurer l'efficacité accrue de la communication, du stockage, de l'extraction et de la diffusion de l'information relative aux questions judiciaires.

Améliorer l'efficacité du Greffe en appuyant la Cour fédérale du Canada et la Cour d'appel de la cour martiale du Canada

Vidéoconférences

En 2002-2003, on a installé du matériel de vidéoconférence à Fredericton, Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Edmonton, Calgary et Vancouver. Les vidéoconférences offrent une autre façon d'accéder aux audiences de la Cour tout en réduisant les coûts des plaideurs quant à leur temps et leurs déplacements. Durant la période de référence, on a tenu 19 vidéoconférences. Le Greffe a reçu des commentaires positifs des plaideurs concernant la mise en oeuvre de ces moyens techniques.

Toutes les initiatives technologiques offrent déjà ou offriront au public et à la collectivité juridique des options plus efficaces pour un meilleur accès au système judiciaire, perpétuant ainsi les valeurs canadiennes comme l'équité, l'égalité et la primauté du droit.

Règlement extrajudiciaire de différends

Le règlement extrajudiciaire de différends consiste en un processus structuré que préside un juge ou un protonotaire afin de faciliter le règlement d'un différend sans recourir à une audience formelle. Ainsi, les arriérés sont réduits et on peut fournir des services judiciaires malgré le nombre croissant d'instances. Au cours de 2002-2003, on a tenu 67 conférences de règlement des litiges et 1 088 conférences préparatoires (les conférences préparatoires équivalent souvent à des conférences de règlement des litiges).

Améliorer l'accès du public à la Cour fédérale du Canada et à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, ainsi qu'au Greffe et à ses services

Dépôt électronique de documents

Pendant l'exercice 2002-2003, le Greffe de la Cour fédérale du Canada a poursuivi son travail avec LexisNexis en vue de la mise au point d'un système à norme ouverte de dépôt électronique de documents pouvant servir tout tribunal. Les tests préliminaires de la base de données ont été effectués et l'objectif est d'instaurer le dépôt électronique d'ici 2005. Cette méthode peut assurer l'efficacité accrue de la communication, du stockage, de l'extraction et de la diffusion de l'information relative aux questions judiciaires.

Avec la mise en œuvre prochaine du dépôt électronique, la Section des services informatiques a entrepris plusieurs mesures préliminaires en 2002-2003. Parmi ces mesures intermédiaires : l'installation de la première phase du réseau de la voie de communication protégée (SCNet) afin d'empêcher l'interception de l'information sensible au hasard; l'élaboration d'un cadre de gestion de la politique sur la sécurité; et l'expansion de la largeur de bande afin de faciliter la transmission et la réception des documents électroniques. Ces mesures assureront la transmission rapide des documents et communications ainsi que leur transmission sur Internet en toute sécurité. Dans le cadre de l'initiative Gouvernement en direct, le dépôt électronique accroîtra l'efficacité et la rapidité d'exécution des instances judiciaires en offrant au public un autre moyen de communication avec le Greffe. Il faut aussi signaler qu'une enquête auprès de la collectivité juridique, menée durant le dernier trimestre de la période de référence, a confirmé que 81 p. 100 des personnes enquêtées sont très ouvertes à l'utilisation du dépôt électronique; selon eux, cette méthode pourrait offrir des avantages importants.

Modifications au site Web de la Cour fédérale du Canada

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Greffe a apporté plusieurs modifications au site Web de la Cour fédérale du Canada (dont l'adresse est : http://www.fct-cf.gc.ca) afin de se conformer aux normes et lignes directrices du Conseil du Trésor sur la normalisation des sites Internet (http://www.cio-dpi.gc.ca/clf-upe/index_f.asp), qui visent à permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de reconnaître rapidement les programmes et services fédéraux et de naviguer facilement d'un site fédéral à un autre pour trouver l'information qu'ils cherchent. En mars 2003, le site de la Cour a été évalué par le Service de mise à l'essai de l'accessibilité du Web (WATS). Il a ainsi été possible d'effectuer des modifications pour simplifier l'accès aux services électroniques de la Cour fédérale du Canada pour les personnes handicapées, mais il a été décidé, à la lumière de la future fusion avec la Cour canadienne de l'impôt et de la restructuration qu'elle entraînerait, de mettre l'accent sur les modifications mineures qui pourraient être terminées rapidement.

Modification des installations dans certains bureaux

En raison du nombre de dossiers complexes comprenant de nombreuses parties et des besoins au niveau de la sécurité, on avait prévu examiner, en 2002-2003, les besoins en espace et/ou le réaménagement éventuel des locaux du Greffe à Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec et Halifax. Avec l'adoption de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* (http://lois.justice.gc.ca/fr/C-45.5/index.html) et la fusion imminente avec le greffe de la Cour canadienne de l'impôt, on a jugé inopportun d'affecter des ressources à cette initiative en 2002-2003.

Projet pilote sur le Système d'affichage de la preuve électronique

Durant l'exercice 2002-2003, le Greffe de la Cour fédérale du Canada a mis en oeuvre un nouveau Système d'affichage de la preuve électronique lors d'un important procès sur des revendications territoriales au cours duquel on a présenté des éléments de preuve documentaire volumineux. Le Greffe a créé un système de données d'images en demandant aux avocats de toutes les parties d'effectuer un prébalayage de leurs éléments de preuve documentaire. Cette technique a permis à tous les participants du procès de visionner la preuve documentaire sur des écrans d'ordinateurs. Des réactions informelles de la part des participants ont confirmé que cette technologie facilitait grandement le déroulement du procès. Cette technologie a été utilisée également dans d'autres procès et le sera davantage à l'avenir. Notre intention est de voir à ce que, en bout de ligne, toutes les salles d'audiences soient équipées de ce système.

Fonction de contrôleur moderne

Au cours de 2002-2003, le Greffe de la Cour fédérale du Canada a achevé une évaluation des capacités et une analyse de l'écart de la fonction de contrôleur moderne. En vue d'une utilisation plus efficace des ressources, le Greffe a décidé d'adopter une approche intégrée pour la mise en application des résultats de l'évaluation des capacités de la fonction de contrôleur moderne et du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux. On pourra ainsi élaborer un plan d'action intégré et cohérent visant les points à améliorer, tels que cernés dans l'évaluation et à la suite du sondage.

Programme de formation des agents du Greffe

Le Programme de perfectionnement des fonctionnaires du Greffe (PFAG) a été lancé à l'automne 2000, en réponse aux besoins de perfectionnement du personnel de soutien du Greffe. Il offre une formation polyvalente et une expérience pratique relatives à tous les aspects des opérations du Greffe.

En 2002-2003, une révision complète du programme et de ses modules a donné lieu à la mise à jour et à l'amélioration du matériel didactique ainsi qu'à la création d'un nouveau module sur le service à la clientèle et les communications. Le groupe de travail affecté à cette tâche a également participé à l'élaboration d'un profil des compétences pour le programme, en tenant compte du travail entrepris par l'Association des administrateurs judiciaires du Canada (AAJC) et la National Association of Court Managers (NACM) des États-Unis, relativement aux compétences des gestionnaires de tribunaux. Les renseignements obtenus au cours de ce projet auprès des homologues provinciaux du Greffe se sont avérés utiles.

Autres programmes de formation et de perfectionnement

Un projet pilote a été mis en oeuvre dans la région de la capitale nationale; il offrait des séances de français langue seconde, à midi deux jours par semaine et visait à améliorer les aptitudes linguistiques du personnel. En outre, on a offert une séance d'orientation au Greffe de la Cour fédérale du Canada à certains étudiants inscrits au programme d'administration judiciaire du Seneca College de Toronto, du programme de techniques juridiques du Collège Ahuntsic de Montréal, du programme d'auxiliaires juridiques du Collège Algonquin d'Ottawa et du programme d'assistants juridiques du Vancouver Community College de Vancouver. Il s'agissait de montrer aux étudiants les possibilités d'emploi dans l'ensemble du système d'administration judiciaire, mais également de constituer une base de recrutement pour le PFAG.

Indicateurs de rendement et normes de service

À la section III du Rapport sur les plans et les priorités du Greffe 2002-2003 (http://www.tbs-sct.gc.ca/EST-PRE/20022003/RFCC-GCC/FC0203rpp_f.asp), on mentionne que l'élaboration des indicateurs de rendement et la mise à jour des normes de service du Greffe sont des activités clés. Vu l'adoption de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* (http://lois.justice.gc.ca/fr/C-45.5/index.html), on a jugé inopportun d'affecter des ressources à l'élaboration d'indicateurs de rendement additionnels et à la mise à jour des normes de service du Greffe. Le Service administratif de tribunaux judiciaires aura maintenant à établir ses propres indicateurs de rendement et normes de service.

Promouvoir l'indépendance judiciaire de la Cour fédérale du Canada et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada

Sensibiliser davantage le public à la Cour fédérale du Canada, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et au Greffe

Afin de mieux sensibiliser le public à l'indépendance judiciaire, le Greffe a organisé plusieurs journées portes ouvertes et colloques dans l'ensemble du pays. Les journées portes ouvertes se sont tenues à Fredericton le 11 juin 2002, à Winnipeg le 9 octobre 2002, et à Charlottetown le 15 octobre 2002. De plus, la Cour et son Greffe, en collaboration avec le barreau local, ont tenu deux colloques à Montréal. À Montréal, on entretient des partenariats avec des organismes tels la Chambre des huissiers du Québec et le Barreau du Québec afin de présenter des colloques sur le rôle et la compétence du Greffe de la Cour fédérale du Canada. Parmi les autres initiatives didactiques, on compte des tribunaux fictifs et le Calgary Courthouse Education Program. Ce dernier, parrainé par la Calgary Education Society et financé principalement par la Alberta Law

Améliorer la prestation des services

Projet pilote sur le Système d'affichage de la preuve électronique

Durant l'exercice 2002-2003, le Greffe de la Cour fédérale du Canada a mis en oeuvre un nouveau Système d'affichage de la preuve électronique lors d'un important procès sur des revendications territoriales au cours duquel on a présenté des éléments de preuve documentaire volumineux. Le Greffe a créé un système de données d'images en demandant aux avocats de toutes les parties d'effectuer un prébalayage de leurs éléments de preuve documentaire. Cette technique a permis à tous les participants du procès de visionner la preuve documentaire sur des écrans d'ordinateurs. Des réactions informelles de la part des participants ont confirmé que cette technologie facilitait grandement le déroulement du procès. Cette technologie a été utilisée également dans d'autres procès et le sera davantage à l'avenir. Notre intention est de voir à ce que, en bout de ligne, toutes les salles d'audiences soient équipées de ce système.

Fonction de contrôleur moderne

Au cours de 2002-2003, le Greffe de la Cour fédérale du Canada a achevé une évaluation des capacités et une analyse de l'écart de la fonction de contrôleur moderne. En vue d'une utilisation plus efficace des ressources, le Greffe a décidé d'adopter une approche intégrée pour la mise en application des résultats de l'évaluation des capacités de la fonction de contrôleur moderne et du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux. On pourra ainsi élaborer un plan d'action intégré et cohérent visant les points à améliorer, tels que cernés dans l'évaluation et à la suite du sondage.

Programme de formation des agents du Greffe

Le Programme de perfectionnement des fonctionnaires du Greffe (PFAG) a été lancé à l'automne 2000, en réponse aux besoins de perfectionnement du personnel de soutien du Greffe. Il offre une formation polyvalente et une expérience pratique relatives à tous les aspects des opérations du Greffe.

En 2002-2003, une révision complète du programme et de ses modules a donné lieu à la mise à jour et à l'amélioration du matériel didactique ainsi qu'à la création d'un nouveau module sur le service à la clientèle et les communications. Le groupe de travail affecté à cette tâche a également participé à l'élaboration d'un profil des compétences pour le programme, en tenant compte du travail entrepris par l'Association des administrateurs judiciaires du Canada (AAJC) et la National Association of Court Managers (NACM) des États-Unis, relativement aux compétences des gestionnaires de tribunaux. Les renseignements obtenus au cours de ce projet auprès des homologues provinciaux du Greffe se sont avérés utiles.

Autres programmes de formation et de perfectionnement

Un projet pilote a été mis en œuvre dans la région de la capitale nationale, offrant des séances de français langue seconde, à midi deux jours par semaine et visant à améliorer les aptitudes linguistiques du personnel. En outre, on a offert une séance d'orientation au Greffe de la Cour fédérale du Canada à certains étudiants inscrits au programme d'administration judiciaire du Seneca College de Toronto, du programme de techniques juridiques du Collège Ahuntsic de Montréal, du programme d'auxiliaires juridiques du Collège Algonquin d'Ottawa et du programme d'assistants juridiques du Vancouver Community College de Vancouver. Il s'agissait de montrer aux étudiants les possibilités d'emploi dans l'ensemble du système d'administration judiciaire, mais également de constituer une base de recrutement pour le PFAJ.

Indicateurs de rendement et normes de service

À la section III du Rapport sur les plans et les priorités du Greffe 2002-2003 (http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/0203/CRT3-e.html#_Toc526230220), on mentionne que l'élaboration des indicateurs de rendement et la mise à jour des normes de service du Greffe sont des activités clés. Via l'adoption de la *Loi sur la Cour fédérale*, des tribunaux (*Indicateurs* (http://lois.justice.gc.ca/fr/C-45/index.html)), on a jugé important d'affecter des ressources à l'élaboration d'indicateurs de rendement additionnels et à la mise à jour des normes de service du Greffe. Le Service administratif des tribunaux judiciaires entreprendra également l'établissement de ses propres indicateurs de rendement et normes de service.

Promouvoir l'indépendance judiciaire de la Cour fédérale du Canada et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada

Sensibiliser davantage le public à la Cour fédérale du Canada, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et au Greffe

Afin de mieux sensibiliser le public à l'indépendance judiciaire, le Greffe a organisé plusieurs journées portes ouvertes et colloques dans l'ensemble du pays. Les journées portes ouvertes se sont tenues à Fredericton le 11 juin 2002, à Winnipeg le 9 octobre 2002 et à Charlottetown le 15 octobre 2002. De plus, la Cour et son Greffe ont collaboré avec le Barreau fédéral afin de tenir deux colloques à Montréal. À Montréal, on a entrepris des partenariats avec des étudiantes tels la Chambre des huissiers du Québec et la Barreau du Québec afin de discuter des colloques sur le rôle et la compétence du tribunal fédéral du Canada. Parmi les autres initiatives didactiques, on compte des tribunaux écoles et des colloques à l'intention des étudiants. Ce dernier, parrainé par la Calgary Education Society et financé principalement par la Alberta Law

Foundation, consiste en un programme d'éducation juridique offert dans les écoles et s'adressant aux élèves de la 3e à la 12e années inclusivement. Le Bureau local du Greffe à Calgary offre des locaux pour que les élèves puissent participer à des tribunaux fictifs et en apprendre davantage sur le système judiciaire canadien. Chaque année, environ 1 500 élèves participent à ce programme.

5. Méthodes de gestion

Les pratiques de budgétisation du Greffe de la Cour fédérale du Canada, indépendamment des besoins opérationnels, sont axées sur les objectifs clés susmentionnés.

Gouvernement en direct

D'ailleurs, le Greffe de la Cour fédérale du Canada a fait tout ce qu'il pouvait pour appuyer l'atteinte des objectifs visés par l'initiative du Gouvernement en direct (se rendre à l'adresse http://www.gol-ged.gc.ca/index_f.asp pour en savoir plus sur cette initiative), c'est-à-dire exploiter les technologies de l'information et des communications afin d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens un accès amélioré à des services de qualité, intégrés et axés sur les citoyens, en tout temps, en tout lieu et dans la langue officielle de leur choix. On peut mentionner à ce propos la publication constante des décisions des cours sur leurs sites Web, en partenariat avec l'équipe LexUM de l'Université de Montréal, et le développement du dépôt électronique.

ANNEXE I : RENDEMENT FINANCIER

Les tableaux suivants s'appliquent au Greffe de la Cour fédérale du Canada pour l'exercice 2002-2003. Ils en résument le rendement financier.

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 4 : Recettes non disponibles

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

Le tableau suivant illustre les ressources autorisées par le Parlement et l'utilisation réelle des ressources par le Greffe de la Cour fédérale du Canada.

Besoin financier par autorisation (en millions de dollars)

		2002-2003		
Crédit		Total des dépenses prévues	Autorisations totales[1]	Total des dépenses réelles
	Cour fédérale du Canada			
30	Dépenses de fonctionnement	36,5	38,4	37,4
	Dépenses en capital	-	-	-
	Subventions et contributions	-	-	-
(S)	Régime de prestations aux employés	4,6	5,1	5,1
	Total pour le Greffe	**41,1**	**43,5**	**42,5**

[1] Les autorisations totales comprennent les budgets principal et supplémentaire des dépenses auxquels s'ajoutent d'autres autorisations fournies par le Parlement au Greffe de la Cour fédérale du Canada.

La différence entre le total des dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable au prélèvement du report prospectif admissible du budget d'exploitation, à l'indemnisation reçue pour l'incidence des conventions collectives ratifiées, au financement obtenu relativement au procès d'Air India et à l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur.

L'écart entre les autorisations totales et le total des dépenses réelles s'explique principalement par la péremption des fonds reçus par voie d'affectation à des fins particulières pour couvrir les frais reliés aux demandes découlant du désastre d'Air India. Cette péremption tient au fait qu'aucune demande n'a été présentée à la Cour fédérale du Canada pendant l'exercice 2002-2003. La nomination tardive d'un protonotaire a également contribué à cet écart.

ANNEXE I : RENDEMENT FINANCIER

Les tableaux suivants s'appliquent au Greffe de la Cour fédérale du Canada pour l'exercice 2002-2003. Ils en résument le rendement financier.

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 4 : Recettes non disponibles

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

Le tableau suivant illustre les ressources autorisées par le Parlement et l'utilisation réelle des ressources par le Greffe de la Cour fédérale du Canada.

Besoin financier par autorisation (en millions de dollars)

		2002-2003		
Crédit		Total des dépenses prévues	Autorisations totales[1]	Total des dépenses réelles
	Cour fédérale du Canada			
30	Dépenses de fonctionnement	36,5	38,4	37,4
	Dépenses en capital	-	-	-
	Subventions et contributions	-	-	-
(S)	Régime de prestations aux employés	4,6	5,1	5,1
	Total pour le Greffe	**41,1**	**43,5**	**42,5**

[1] Les autorisations totales comprennent les budgets principal et supplémentaire des dépenses auxquels s'ajoutent d'autres autorisations fournies par le Parlement au Greffe de la Cour fédérale du Canada.

La différence entre le total des dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable au prélèvement du report prospectif admissible du budget d'exploitation, à l'indemnisation reçue pour l'incidence des conventions collectives ratifiées, au financement obtenu relativement au procès d'Air India et à l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur.

L'écart entre les autorisations totales et le total des dépenses réelles s'explique principalement par la péremption des fonds reçus par voie d'affectation à des fins particulières pour couvrir les frais reliés aux demandes découlant du désastre d'Air India. Cette péremption tient au fait qu'aucune demande n'a été présentée à la Cour fédérale du Canada pendant l'exercice 2002-2003. La nomination tardive d'un protonotaire a également contribué à cet écart.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Le tableau suivant illustre comment les ressources autorisées par le Parlement ont été utilisées par le Greffe de la Cour fédérale du Canada.

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars – à l'exception des ETP)			
	[illegible]		
Fonctionnement du Greffe	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Équivalents temps plein (ETP)	531	531	477
Fonctionnement	41,1	43,5	42,5
Total des dépenses brutes	**41,1**	**43,5**	**42,5**
Moins : recettes disponibles	-	-	-
Total des dépenses nettes	**41,5**	**43,5**	**42,5**
Autres recettes et dépenses	-	-	-
Recettes non disponibles	(5,2)	(5,2)	(6,7)
Coût des services offerts par d'autres ministères	12,4	12,4	12,8
Coût net du programme	**48,3**	**50,7**	**48,6**

Au Greffe de la Cour fédérale du Canada, les recettes non disponibles sont principalement des droits perçus pour le dépôt de documents auprès du Greffe et pour la vente de photocopies de jugements, ainsi que d'autres recettes y compris les amendes. Les recettes provenant des amendes sont difficiles à prévoir et peuvent facilement contribuer à un écart entre le total des dépenses prévues et le total des dépenses réelles. Pendant l'exercice 2002-2003, les amendes perçues ont atteint 5,3 millions de dollars comparativement à 2,2 millions de dollars en 2001-2002.

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Le tableau suivant donne une perspective historique des ressources utilisées par le Greffe de la Cour fédérale du Canada.

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)					
			2002-2003		
Secteur d'activités	Dépenses réelles 2000 - 2001	Dépenses réelles 2001 - 2002	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Cour fédérale du Canada	35,3	41,4	41,1	43,5	42,5
Total	**35,3**	**41,4**	**41,1**	**43,5**	**42,5**

Le Greffe de la Cour fédérale du Canada a reçu une somme de 4,6 millions de dollars à titre de « financement pour l'intégrité des programmes, volet II » durant chacun des exercices 2001-2002 et 2002-2003. Ce financement avait comme objet de payer les frais d'exploitation liés à la nomination de nouveaux juges et protonotaires ainsi que les salaires des nouveaux protonotaires, et les coûts liés à des instances en matière d'annulation de citoyenneté et de droit des autochtones.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Le tableau suivant illustre comment les ressources autorisées par le Parlement ont été utilisées par le Greffe de la Cour fédérale du Canada.

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars – à l'exception des ETP)

	2002-2003		
Fonctionnement du Greffe	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Équivalents temps plein (ETP)	531	531	477
Fonctionnement	41,1	43,5	42,5
Total des dépenses brutes	**41,1**	**43,5**	**42,5**
Moins : recettes disponibles	–	–	–
Total des dépenses nettes	**41,5**	**43,5**	**42,5**
Autres recettes et dépenses	–	–	–
Recettes non disponibles	(5,2)	(5,2)	(6,7)
Coût des services offerts par d'autres ministères	12,4	12,4	12,8
Coût net du programme	**48,3**	**50,7**	**48,6**

Au Greffe de la Cour fédérale du Canada, les recettes non disponibles sont principalement des droits perçus pour le dépôt de documents auprès du Greffe et pour la vente de photocopies de jugements, ainsi que d'autres recettes y compris les amendes. Les recettes provenant des amendes sont difficiles à prévoir et peuvent facilement contribuer à un écart entre le total des dépenses prévues et le total des dépenses réelles. Pendant l'exercice 2002-2003, les amendes perçues ont atteint 5,3 millions de dollars comparativement à 2,2 millions de dollars en 2001-2002.

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Le tableau suivant donne une perspective historique des ressources utilisées par le Greffe de la Cour fédérale du Canada.

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)

			2002-2003		
Secteur d'activités	Dépenses réelles 2000 - 2001	Dépenses réelles 2001 - 2002	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Cour fédérale du Canada	35,3	41,4	41,1	43,5	42,5
Total	**35,3**	**41,4**	**41,1**	**43,5**	**42,5**

Le Greffe de la Cour fédérale du Canada a reçu une somme de 4,6 millions de dollars à titre de financement pour l'intégrité des programmes, volet II, durant chacun des exercices 2001-2002 et 2002-2003. Ce financement avait comme objet de payer les frais d'exploitation liés à la nomination de nouveaux juges et protonotaires ainsi que les salaires des nouveaux protonotaires et les coûts liés à des instances en matière d'immigration et de droit des réfugiés.

Tableau 4 : Recettes non disponibles (en millions de dollars)

Le tableau suivant indique les recettes perçues par le Greffe de la Cour fédérale du Canada. Les commentaires faisant suite au Tableau 2 donne plus de détails sur la hausse des recettes non disponibles.

Recettes non disponibles (en millions de dollars)					
			2002-2003		
	Recettes réelles 2000 - 2001	Recettes réelles 2001 - 2002	Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Cour fédérale du Canada	6,1	3,5	5,2	5,2	6,7
Non prévues	-	-	-	-	-
Total	6,1	3,5	5,2	5,2	6,7

Tableau 4 : Recettes non disponibles (en millions de dollars)

Le tableau suivant indique les recettes perçues par le Greffe de la Cour fédérale du Canada. Les commentaires faisant suite au Tableau 2 donne plus de détails sur la hausse des recettes non disponibles.

Recettes non disponibles (en millions de dollars)					
			2002-2003		
	Recettes réelles 2000 - 2001	Recettes réelles 2001 - 2002	Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Cour fédérale du Canada	6,1	3,5	5,2	5,2	6,7
Non prévues	-	-	-	-	-
Total	6,1	3,5	5,2	5,2	6,7

ANNEXE II : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Personnes-ressources

Greffe de la Cour fédérale du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H9
http://www.fct-cf.gc.ca

Renseignements généraux
Pierrette Brunet
Adjointe exécutive
(613) 995-6719
Télécopieur : (613) 941-6197

Services administratifs et juridiques
Pat Levac, Directeur
(613) 995-4697
Télécopieur: (613) 941-6197

Services informatiques
Gary Pinder, Directeur principal de l'information (DPI)
(613) 992-1584

Bibliothèque
Rosalie Fox, Bibliothécaire en chef
(613) 995-1382

Conseiller principal, évaluations et projets spéciaux
Charles E. Stinson, Conseiller principal
(604) 666-3233

Services opérationnels
Pierre R. Gaudet
Sous-administrateur
(613) 947-2724

Ressources humaines
Cathryn Taubman, Directrice
(613) 995-4453

Télécommunications, Services immobiliers et Sécurité
Mike Prescott, Directeur
(613) 992-9393

Planification et Communications
Lydia Tonelli, Gestionnaire
(613) 947-8303

Bureaux locaux

ALBERTA – Calgary
Dan Buell, Administrateur de district
635, Eight Avenue S.W., 3e étage
T2P 3M3
Téléphone : (403) 292-5920
Télécopieur : (403) 292-5329

ALBERTA - Edmonton
poste vacant, Administrateur de district
Tour 1, bureau 530, Scotia Place
C.P. 51
10060, avenue Jasper T5J 3R8
Téléphone : (780) 495-4651
Télécopieur: (780) 495-4681

COLOMBIE-BRITANNIQUE – Vancouver
Gail Mac Iver, Directrice, Région de l'Ouest
Pacific Centre, C.P. 10065
701, rue Georgia Ouest V7Y 1B6
Téléphone : (604) 666-3232
Télécopieur : (604) 666-8181

MANITOBA – Winnipeg
363, rue Broadway, 4e étage
R3C 3N9
Téléphone : (204) 983-2509
Télécopieur : (204) 983-7636

NOUVEAU-BRUNSWICK – Fredericton
Willa Doyle, Administratrice de district
Bureau 100, 82, rue Westmorland
E3B 3L3
Téléphone : (506) 452-3016
Télécopieur : (506) 452-3584

NOUVELLE-ÉCOSSE - Halifax
François Pilon, Administrateur de district
Bureau 1720, 1801, rue Hollis B3J 3N4
Téléphone : (902) 426-3282
Télécopieur : (902) 426-5514

ONTARIO – Toronto
Rita Bezuhly, Directrice, Région de l'Ontario
330, avenue University, 8e étage
M5G 1R7
Téléphone: (416) 973-3356
Télécopieur : (416) 954-5083

QUÉBEC – Montréal
Monique Giroux, Directrice, Région du Québec et de l'Atlantique
30, rue McGill H2Y 3Z7
Telephone: (514) 283-4820
Facsimile: (514) 283-6004

QUÉBEC - Québec
Diane Perrier, Administratrice de district
Palais de justice, Salle 500 A
300, boul. Jean-Lesage
G1K 8K6
Téléphone : (418) 648-4920
Télécopieur : (418) 648-4051

BUREAUX DOTÉS D'EMPLOYÉS DE TRIBUNAUX PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX

NOUVEAU-BRUNSWICK - Saint John
Fonctionnaires du Greffe :
Edward Andrew Joas
Mary Kathleen Tobin
Pièce 413, 110, rue Charlotte E2L 2J4
Téléphone : (506) 636-4990
Télécopieur : (506) 658-3070

TERRE-NEUVE - St. John's
Louise King, Administratrice de district
The Court House
Rue Duckworth, C.P. 937
A1C 5M3
Téléphone : (709) 772-2884
Télécopieur : (709) 772-6351

TERRITOIRES DU NORD-OUEST – Yellowknife
Robin Anne Mould, Administratrice de district
The Court House, C.P. 1320
4905, 49th Street X1A 2L9
Téléphone : (867) 873-2044
Télécopieur : (867) 873-0291

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD – Charlottetown
E. Dorothy Kitson, Administratrice de district
Sir Henry Louis Davies Law Courts
42, rue Water, C.P. 2000 C1A 8B9
Téléphone : (902) 368-0179
Télécopieur : (902) 368-0266

SASKATCHEWAN – Regina
Gordon C. Dauncey, Administrateur de district p.i.
The Court House
2425, avenue Victoria S4P 3V7
Téléphone : (306) 780-5268
Télécopieur : (306) 787-7217

SASKATCHEWAN - Saskatoon
Dennis Berezowsky, Administrateur de district
The Court House
520, Spadina Crescent East S7K 2H6
Téléphone : (306) 975-4509
Télécopieur : (306) 975-4818

TERRITOIRE DU YUKON – Whitehorse
Paul Cowan, Administrateur de district p. i.
Andrew A. Phillipsen Law Centre
2134, avenue Second Y1A 5H6
Téléphone : (867) 667-5441
Télécopieur : (867) 393-6212

Quelques lois en vertu desquelles la Cour fédérale du Canada exerce sa compétence

Accès à l'information, Loi sur l'
Accise, Loi sur l'
Accise (2001), Loi sur l'
Accord de libre-échange nord-américain, Loi de mise en oeuvre de l'
Accord sur la Station spatiale internationale civile, Loi de mise en oeuvre de l'
Agence spatiale canadienne, Loi sur l'
Agence de la consommation en matière financière du Canada, Loi sur l'
Approvisionnements d'énergie, Loi d'urgence sur les
Arbitrage commercial, Loi sur l'
Arpenteurs des terres du Canada, Loi sur les
Associations coopératives de crédit, Loi sur les
Assurance-emploi, Loi sur l'
Banques, Loi sur les banques
Biens en déshérence, Loi sur les
Brevets, Loi sur les
Bureau du surintendant des institutions financières, Loi sur le
Cabotage, Loi sur le
Chemins de fer nationaux du Canada, Loi sur les
Citoyenneté, Loi sur la
Code canadien du travail
Code criminel
Compensation et le règlement des paiements, Loi sur la
Concurrence, Loi sur la
Contrôle de l'énergie atomique, Loi sur le
Contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, Loi sur le
Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères, Loi sur la
Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises, Loi sur la
Cour canadienne de l'impôt, Loi sur la
Cour suprême, Loi sur la
Dessins industriels, Loi sur les
Détermination de la participation et du contrôle canadien, Loi sur la
Divorce, Loi sur le
Douanes, Loi sur les
Droit d'auteur, Loi sur le
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, Loi sur le
Droits de la personne, Loi canadienne sur les
Eaux des Territoires du Nord-Ouest, Loi sur les
Eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, Loi sur les
Eaux du Yukon, Loi sur les
Emploi dans la fonction publique, Loi sur l'
Enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité), Loi sur l'
Enrôlement à l'étranger, Loi sur l'
Équité en matière d'emploi, Loi sur l'
Exportation et l'importation de biens culturels, Loi sur l'

Expropriation, Loi sur l'
Faillite et insolvabilité, Loi sur la
Financement agricole Canada, Loi sur
Forces hydrauliques du Canada, Loi sur les
Gendarmerie royale du Canada, Loi sur la
Gestion des terres des premières nations, Loi sur la
Grains du Canada, Loi sur les
Immigration et la protection des réfugiés, Loi sur l'
Impôt sur le revenu, Loi de l'
Impôt sur les revenus pétroliers, Loi de l'
Indemnisation des agents de l'État, Loi sur l'
Indemnisation des militaires ayant subi des blessures pendant leur service, Loi prévoyant l'
Indiens, Loi sur les
Inventions des fonctionnaires, Loi sur les
Langues officielles, Loi sur les
Loi antiterroriste
Loi électorale du Canada
Loi maritime du Canada
Marine marchande du Canada, Loi sur la
Marquage des bois, Loi sur le
Marques de commerce, Loi sur les
Mesures spéciales d'importation, Loi sur les
Mesures d'urgence, Loi sur les
Mines antipersonnel, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les
Ministère du Développement des ressources humaines, Loi sur le
Normes de prestation de pension, Loi sur les
Office des droits de surface du Yukon, Loi sur l'
Office national de l'énergie, Loi sur l'
Opérations pétrolières au Canada, Loi sur les
Pêches, Loi sur les
Pipe-line du Nord, Loi sur le
Prestations d'adaptation pour les travailleurs, Loi sur les
Preuve au Canada, Loi sur la
Production de défense, Loi sur la
Produits agricoles au Canada, Loi sur la
Protection de l'environnement(1999), Loi sur la
Protection des obtentions végétales, Loi sur la
Protection des renseignements personnels
Protection des renseignements personnels et les documents électroniques, Loi sur la
Radiocommunication, Loi sur la
Radiodiffusion, Loi sur la
Recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, Loi sur le
Régime de pensions du Canada, Loi sur le
Réparation consécutive à une interruption des services postaux, Loi de
Responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, Loi sur la

Responsabilité en matière maritime, Loi sur la
Sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, Loi sur les
Sécurité automobile, Loi sur la
Sécurité ferroviaire, Loi sur la
Service canadien de renseignement de sécurité, Loi sur le
Services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers, Loi sur les
Société d'assurance-dépôts du Canada, Loi sur la
Société de développement du Cap-Breton, Loi sur la
Sociétés d'assurance, Loi sur les
Sociétés de fiducie et de prêt, Loi sur les
Statut de l'artiste, Loi sur le
Sûreté et la réglementation nucléaires, Loi sur la
Système correctionnel et la mise en liberté sous condition, Loi sur le
Taxe d'accise, Loi sur la
Télécommunications, Loi sur les
Topographies de circuits intégrés, Loi sur les
Traité des eaux limitrophes internationales, Loi du
Transports au Canada, Loi sur les
Tribunal canadien du commerce extérieur, Loi sur le
Tribunal d'appel des transports du Canada, Loi sur le
Tribunal de la concurrence, Loi sur le